

**Les contributions
au 12e congrès national
du SNUipp-FSU**

13-17 juin 2022 – Mulhouse

Sommaire

<p>COMBATTRE LES INEGALITES ET CONSTRUIRE UNE ECOLE DEMOCRATIQUE ET EMANCIPATRICE</p> <p>Le projet du SNUipp-FSU répond au double enjeu d'attractivité et de désaffectation</p> <p>Réinvestir, renforcer le collectif de travail et résister</p> <p>La maternelle préservée</p> <p>Ecole inclusive : construire un projet syndical avec la profession</p> <p>Comment scolariser les élèves dits à besoins éducatifs particuliers ?</p> <p>UNE ÉCOLE BOUSCULEE DANS SON FONCTIONNEMENT ET SON ORGANISATION</p> <p>Pour un grand service public d'Education Nationale</p> <p>Prendre collectivement la bonne direction !</p> <p>Direction : un lien à renforcer</p> <p>Expérimentation marseillaise</p> <p>La fusion école élémentaire-collège, annoncée par un député LREM. Fin du collège unique !</p> <p>Scolarisation des élèves de moins de 3 ans</p> <p>Mixité sociale et scolaire : une priorité !</p> <p>Education prioritaire : Informer et hausser le ton !</p> <p>Territorialisation, un enjeu syndical</p> <p>POUR UNE VERITABLE RECONNAISSANCE DES PERSONNELS DES ECOLES</p> <p>Se préparer à cinq années de lutte</p> <p>Défendre le statut</p> <p>La bonne santé au travail : une urgence !</p> <p>Où va le travail enseignant ?</p> <p>Mettre le travail en chantier !</p> <p>De l'indemnitaire à l'indiciaire, quels chemins ?</p> <p>En finir avec les « revalorisations »</p> <p>Salaires : exiger les 100 points</p> <p>500€ par mois pour toutes les directrices et tous les directeurs (hors majorations EP)</p> <p>AESH : des professionnel·les à reconnaître</p> <p>L'attribution des AESH ne doit plus dépendre des MDPH</p> <p>Lutter contre la précarisation sur tout le territoire</p> <p>Egalité professionnelle : un chantier au long cours</p> <p>Construire avec la profession l'ambition d'une protection sociale de haut niveau pour tous</p> <p>Retraites : la lutte se prépare dès maintenant !</p> <p>Retraites : mobilisons projet contre projet !</p> <p>Hors de France : La limitation des détachements</p>	<p>3</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>6</p> <p>9</p> <p>11</p> <p>11</p> <p>11</p> <p>11</p> <p>12</p> <p>12</p> <p>12</p> <p>12</p> <p>13</p> <p>13</p> <p>13</p> <p>14</p> <p>14</p> <p>14</p> <p>14</p> <p>15</p> <p>15</p> <p>15</p> <p>16</p> <p>16</p> <p>16</p> <p>16</p> <p>17</p> <p>17</p> <p>17</p> <p>17</p> <p>18</p> <p>18</p> <p>18</p> <p>19</p> <p>19</p> <p>19</p>	<p>QUEL SYNDICALISME POUR TRANSFORMER L'ÉCOLE ET LA SOCIÉTÉ, POUR OBTENIR DES AVANCÉES ?</p> <p>Construire la grève féministe</p> <p>Écriture inclusive : un nouveau cap militant</p> <p>Défendre la laïcité en luttant contre l'islamophobie</p> <p>Lutter syndicalement contre l'extrême droite : une priorité</p> <p>Pour des usages numériques respectueux des valeurs du SNUipp-FSU</p> <p>L'écologie, une urgence syndicale</p> <p>Syndicalisme et écologie, une urgence à construire du lien</p> <p>Une nouvelle palette de couleurs pour l'école</p> <p>Fonctionnement du Conseil National</p> <p>Faire de la formation un pilier du renouveau syndical</p> <p>Formation syndicale et militante : une nécessité.</p> <p>La transformation sociale passera par la féminisation des équipes militantes</p> <p>Adapter Fenêtres sur Cours à la période.</p> <p>Changer la donne financière des SD FSU</p> <p>Pratiques militantes et place du SNUipp dans la Fédération</p> <p>Pour une FSU-SNUipp porteuse de sa fédération</p> <p>Tendances, Courants de pensées ...Ça sert à quoi ?</p> <p>Avenir du syndicalisme : poursuivre la recomposition syndicale</p> <p>L'enjeu brûlant de l'unification syndicale</p> <p>Répondre à la situation, ouvrir les possibles, sans exclusive</p> <p>Prendre le tournant</p> <p>Construire un nouvel outil syndical : un objectif à atteindre</p> <p>Pour la construction d'une organisation syndicale commune FSU-CGT-Solidaire et avec toute organisation syndicale qui le souhaite.</p> <p>Notre syndicalisme doit continuer, toujours, à se réinventer.</p> <p>CONTRIBUTIONS DES TENDANCES</p> <p>Avec la profession, imposer d'autres choix</p> <p>Conforter et réinventer notre syndicalisme</p> <p>Pour un SNUipp-FSU à la hauteur de la situation</p> <p>Macron prépare une offensive majeure contre les retraites et le statut des enseignants !</p> <p>Unis et déterminés pour nos revendications !</p>	<p>20</p> <p>20</p> <p>20</p> <p>20</p> <p>21</p> <p>21</p> <p>22</p> <p>22</p> <p>22</p> <p>23</p> <p>23</p> <p>23</p> <p>24</p> <p>24</p> <p>24</p> <p>25</p> <p>25</p> <p>25</p> <p>25</p> <p>26</p> <p>26</p> <p>26</p> <p>27</p> <p>27</p> <p>27</p> <p>27</p> <p>27</p> <p>27</p> <p>29</p> <p>29</p> <p>29</p> <p>30</p> <p>30</p> <p>31</p>
--	---	--	---

Combattre les inégalités et construire une école démocratique et émancipatrice

Professionalité enseignante : quel rôle du SNUipp-FSU ?

La profession ne sort pas indemne des 5 années sous Blanquer et des 2 années sous covid. Le dernier épisode des évaluations CP en est un révélateur emblématique. Après un report des évaluations de milieu de CP pour cause d'omicron en janvier, nous n'avons pas obtenu l'annulation pure et simple de cette session alors même que la DEPP expliquait que les perturbations ne leur conféreraiient cette année aucune valeur statistique... Cependant, le SNUipp-FSU a été cheville ouvrière d'un positionnement public commun de toutes les organisations syndicales du 1^{er} degré sans exception pour annoncer un soutien unitaire aux collègues qui ne les feraient pas passer, et nous avons eu l'assurance des deux syndicats d'inspection qu'une consigne serait adressée aux IEN pour qu'il y ait le moins de pression possible sur les équipes.

Malgré cette configuration « porteuse », les évaluations de milieu de CP se sont déroulées sans blocage significatif. Ce que nous pouvons tirer de cette séquence est que la profession a beaucoup perdu la conscience de sa force collective. Elle est aussi fragilisée, son sentiment de légitimité à faire des choix pédagogiques est très entamé. Dans un contexte où les inégalités scolaires stagnent ou s'aggravent, la crainte de ne pas faire réussir les élèves affaiblit la capacité des PE à se positionner en concepteurs-trices.

Alors que faire ? Le SNUipp-FSU doit-il choisir d'être le plus consensuel possible dans ses expressions sur les questions de métier et de contenus à enseigner, quitte à n'apporter que très peu d'éléments de problématisation qui aident à penser ? Car il est certain que la profession doit trouver dans le SNUipp-FSU un lieu de réassurance. Cependant, l'expérience des nombreux stages métiers de cette longue période montre que le SNUipp-FSU peut jouer un rôle déterminant dans un processus de renforcement du sentiment de légitimité des collègues, tout en ouvrant des espaces de véritables controverses professionnelles. Des savoirs, des contenus et des démarches ont été effacés du paysage pédagogique, comme la « voie directe » en lecture par exemple, qui figurait pourtant dans les programmes de 2002. Nous avons vérifié à de nombreuses reprises et dans de nombreux départements qu'en rouvrant des pistes oubliées, en proposant des espaces de réflexion qui ne jettent aucune pierre à personne, nous pouvons être un point d'appui essentiel pour une profession qui n'a pas renoncé à démocratiser l'école. Poursuivons dans cette voie !

BETTY JEAN DIT TEYSSIER (32), GAËL LAUNAY (56), RACHEL SCHNEIDER (93), CECILE TEXITER (40)

Refonder notre projet de culture commune

Lutter pour l'émancipation et contre des inégalités scolaires socialement déterminées a motivé l'élaboration de notre projet d'une culture commune garantissant un même niveau d'acquisition des savoirs par toutes et tous.

En effet, la définition des savoirs scolaires fait l'objet de conflits âpres auxquels participent activement les classes dominantes. Derrière ces conflits ce sont des intérêts et des modèles de société radicalement divergents qui s'opposent : imposition du modèle utilitariste et inégalitaire d'un socle commun ou aujourd'hui des fondamentaux de Blanquer, défense d'une culture au service d'un nationalisme identitaire, ou d'un curriculum pléthorique, accessible uniquement à ceux qui ont socialement les outils pour réussir à l'école...

La crise sanitaire est venue éclairer de façon plus saillante des traits fondamentaux de nos sociétés : un régime général des inégalités dont profite une minorité, un clivage nord-sud, une intrication de la question climatique et des fondements même de l'organisation capitaliste de nos sociétés, des décisions politiques, comme l'absence de levée des brevets, prises contre les peuples, le dévoilement de ce qu'est la science « en train de se faire », avec ses débats, dont l'absence de compréhension nourrit tant les discours complotistes que l'autoritarisme du pouvoir.

Il y a urgence, climatique et sociale, à changer de société. C'est affaire de survie. Les récents développements électoraux en témoignent.

Au vu de cette urgence, il nous faut affiner notre projet éducatif, mener plus radicalement l'offensive contre les modèles dominants de ségrégation des acquis scolaires qui donnent aux premiers de cordées la mainmise sur les savoirs permettant d'assujettir le monde à leur profit. À revers nous devons identifier les savoirs nécessaires pour penser et agir sur les inégalités du monde et le désastre écologique qui vient.

Il nous faut élaborer une nouvelle culture commune, rassemblant ces savoirs critiques et une réflexion plus poussée sur les conditions nécessaires à ce que leur appropriation soit émancipatrice, qu'elle renforce les capacités des dominé·es à agir sur le monde. L'urgence climatique et sociale est aussi une urgence scolaire. L'engagement de notre syndicat dans ce chantier, avec les mouvements pédagogiques et la recherche critique, doit permettre de définir la contribution scolaire à une transformation du monde démocratique, émancipatrice, égalitaire et écologique.

ADRIEN MARTINEZ (33)

Le projet du SNUipp-FSU répond au double enjeu d'attractivité et de désaffectation

La problématique de l'attractivité vers les métiers enseignant-es est double : au manque de candidat-es au CRPE s'ajoute un nombre grandissant de démissions et de demandes de ruptures conventionnelles.

Le sujet est grave et mériterait d'être pris à bras le corps. Ce manque d'attractivité abîme les personnels autant que le service public. Pour autant, aucune politique volontariste n'est mise en place pour l'enrayer. Bien au contraire, les réformes menées depuis de trop nombreuses années ont amplifié ce phénomène.

Les conséquences de cette tendance sont pourtant dangereuses, au moins à 2 points de vue : l'évidente nécessité de disposer de suffisamment de personnels qualifiés pour occuper tous les postes, mais également la nécessité de garantir le respect des droits des personnels. En effet, on sait que le manque d'enseignant-es dans de nombreux départements entraîne des restrictions pour l'obtention de mutations, de temps partiels, de congés de formation... privant ainsi les collègues d'une quelconque respiration dans leur métier ou transformation de leur cadre de vie.

Le projet du SNUipp-FSU en réponse

Les pré-recrutements défendus par le SNUipp-FSU permettraient, outre la sécurisation des parcours étudiants et la démocratisation de ceux-ci d'élargir le vivier de candidat-es au concours. Ils garantiraient également un allongement du temps de formation initiale ce qui serait bénéfique pour la qualité du service public comme pour la construction de l'identité professionnelle.

Cependant ce projet seul ne suffira pas. Il doit être corrélé à un plan pluriannuel de recrutements de personnels et à une revalorisation salariale. Être mieux payé-e répondrait en partie au risque de défection. Mais il faut également redonner sens et goût au métier et c'est ce que porte le volet pédagogique du SNUipp notamment avec la revendication de la déconnexion du temps élève du temps enseignant. Ce mandat ambitieux, lié à celui du PMQC et donc au collectif d'école, comme celui sur des temps de formation continue longs, pourrait donner du souffle à la profession.

Qu'il se place du côté de l'architecture de formation comme des revendications salariales, du recrutement comme des conditions de travail, ou encore de son volet pédagogique, le projet du SNUipp-FSU répond à la double question de l'accès au métier et du maintien dans la profession, enjeu de taille pour les années à venir.

PAULINE CANER (92), MARIE DENIS (74), NICOLAS FLAVIER (84), MAYALEN LEMAIRE-PEREZ (36), NINA PALACIO (89)

Formation syndicale au service de notre projet pour l'école

Les pratiques pédagogiques sont un enjeu politique : Blanquer l'a bien compris, qui a fait du contrôle des pratiques enseignantes un des vecteurs de déploiement de ses orientations visant le tri social des élèves. La reprise de ses « fondamentaux » dans la campagne électorale par tout le camp réactionnaire laisse présager d'un pire à venir. Face à ce consensus mortifère pour les classes populaires, le SNUipp-FSU, qui a toujours défendu et diffusé des pratiques scolaires démocratisantes par tous les moyens à sa disposition (presse, UDA, stages dans les départements...), doit initier de nouvelles formes de résistance dont les enseignant-es seront des acteurs-trices engagé-es. C'est d'abord derrière les portes des classes que se joue la possibilité d'infléchir le devenir scolaire des élèves condamnés à résidence sociale et culturelle si aucune intervention décisive ne vient contrecarrer la puissance des déterminismes sociaux.

Si le SNUipp-FSU a pu avoir des réticences à intervenir activement dans la formation professionnelle des enseignant-es, il lui faut aujourd'hui franchir un cap dans un contexte d'appauvrissement théorique et pratique de la formation institutionnelle visant la prolétarianisation du métier. Il ne suffit plus de faire connaître les travaux des chercheur-es ou des mouvements pédagogiques mais bien de créer les conditions de leur appropriation et mise en œuvre effective et éclairée par les enseignant-es. Pour cela, la logique de formation de formateurs-trices syndicaux doit être renforcée. De nouvelles pratiques de formation syndicale reprenant des techniques de l'éducation populaire ou de l'analyse du travail peuvent être mises en œuvre. Il nous faut initier la création de collectifs locaux de pairs, lieux de réflexions et d'actions pédagogiques croisant expériences professionnelles, pratiques émancipatrices et savoirs critiques, faisant de la réinvention collective du métier un outil de résistance.

Reprendre effectivement la main sur le métier passe par la reconquête des outils, théoriques et pratiques, permettant de renouer avec le sentiment du « travail bien fait ». L'enjeu est éthique et politique mais aussi syndical. C'est d'abord par l'intérêt de nos collègues pour les questions de métier et leur besoin de collectif que nous pourrons redynamiser l'action syndicale et faire partager largement notre projet émancipateur pour l'école.

CLAUDE GAUTHERON (39) ET ADRIEN MARTINEZ (33)

Réinvestir, renforcer le collectif de travail et résister

Après 5 années de Blanquer et 2 années de pandémie, nos collègues ont choisi de faire le dos rond et d'investir le travail individuel pour sauvegarder le sens qu'ils mettent dans leurs missions d'enseignement. En s'isolant, ils pensent préserver leurs élèves et leur liberté pédagogique. Si cela semble fonctionner, cela ne peut durer qu'un temps car l'isolement crée de nouvelles failles dans lesquelles s'engouffre la politique managériale de Blanquer qui a pour volonté d'atomiser le corps enseignant et briser le collectif de travail.

Les 5 prochaines années risquent de finir de casser ce qui reste de démocratie dans nos écoles en vidant les conseils des maîtres-ses. A nous FSU-SNUipp de redonner la volonté aux enseignant-es de réinvestir ce lieu de démocratie et de recréer du collectif au sein des écoles. En tant que premier syndicat de France, nous devons donc réaffirmer des positionnements contre la politique de casse de l'éducation en appelant à la résistance collective voire la désobéissance. En s'appuyant sur nos mandats d'actions, il est de notre responsabilité syndicale de construire les cadres collectifs avec les collègues pour refuser les évaluations nationales, la formation continue imposée et subie, l'imposition de bonnes pratiques etc...

Parallèlement, cela suppose aussi de créer les conditions d'un travail collaboratif ou coopératif dans les écoles en opposition totale avec les constellations imposées par le ministère. Le temps s'avère sans doute le facteur le plus cruellement limitant. Ainsi, il est nécessaire d'inciter nos collègues à prendre du temps pour investir le travail collectif via les 108h dans leur ensemble pour étudier et débattre des conceptions de l'enseignement, de la pédagogie et de la pratique enseignante, des valeurs de l'éducation et de sa dimension politique, de l'acte d'apprendre ...

Ce travail collectif doit permettre de rompre l'isolement qui expose la profession aux RPS, risques augmentés par la gestion managériale, le manque de soutien hiérarchique, et qui multiplie les demandes de ruptures conventionnelles ou de démissions.

Nous, enseignantes et enseignants, sommes les rouages essentiels et indispensables au fonctionnement de l'École. La FSU-SNUipp doit être force de propositions et travailler dans le cadre fédéral pour qu'au sein de la FSU nous enrayons le fonctionnement managérial et individualiste que nous imposent les politiques néolibérales. Notre syndicalisme de transformation sociale nous y oblige.

*ANNABEL CATTONI (44), CELINE SIERRA (44),
BERNARD VALIN (44)*

La maternelle préservée

La séquence de révision du programme de l'école maternelle aura permis d'en préserver les spécificités. L'intense travail syndical du SNUipp-FSU, fer de lance de la communauté éducative, a abouti au maintien de tous les grands principes de 2015 : éducabilité de tous les élèves, évaluation positive, prise en compte des différences de rythme et de développement, modalités et domaines d'apprentissage établis dès 2015, développement multi-dimensionnel, vivre et apprendre ensemble... Les outrances de la note d'orientation du CSP publiée en décembre 2020 ouvraient la voix à une subordination de la maternelle à la seule préparation de l'entrée au CP et à ses tests d'entrée.

Le SNUipp-FSU prenait alors de multiples initiatives : réactivation d'un collectif unitaire d'organisations syndicales et pédagogiques, intervention dans le débat public, interpellation du ministère, information de la profession appelée à se mobiliser. Cette construction du rapport de force, contrariée par la crise sanitaire, aura permis d'entamer le cycle de négociations dans la position d'une organisation en mesure d'exprimer la voix de la profession et de peser pour faire évoluer le projet de programme du ministère. Lors de la réunion finale du CSE, le SNUipp-FSU obtenait encore l'intégration d'amendements. Un résultat inédit depuis 2017 qui aboutissait à un bornage satisfaisant des attendus du cycle 1, certes plus fournis mais dont beaucoup renvoient à l'ordinaire du métier. Malgré quelques reculs, l'acquisition du langage reste une priorité dans les programmes tout comme l'évaluation positive, le jeu, la littérature jeunesse, l'écriture inventée, la construction progressive du sens des petits nombres... Différenciation pédagogique collective, valorisation du jeu libre constituent de nouvelles avancées.

Des points de vigilance demeurent comme une conception appauvrie de la relation langage/pensée ou l'importation résiduelle d'objectifs du cycle 2, préjudiciable aux élèves des classes populaires. Mais le texte final constitue un point d'appui réglementaire aux équipes pédagogiques, notamment en éducation prioritaire, pour ne pas se voir dicter des changements de pratique fondés sur l'exploitation des évaluations CP ou documents d'accompagnement.

En se constituant comme force de mobilisation unitaire et majoritaire et de force de proposition, le SNUipp-FSU a contraint le ministère Blanquer à plier sur un texte d'orientation majeur. Les marges de manœuvre conservées pour l'école première constitue une victoire syndicale probante qu'il lui appartient de valoriser.

FRANCK BROCK (06), NELLY RIZZO (41), MARIE-ROSE RODRIGUES-MARTINS (54)

Ecole maternelle, une déstabilisation en catimini

Le ressenti d'une dégradation du fonctionnement de la maternelle est flagrant dans la consultation Harris : alors qu'en 2017, 71% des enseignant.es estimaient que l'école maternelle fonctionnait bien, iels ne sont plus que 39% en 2022.

Il est vrai que si les programmes de 2015 se voulaient en rupture avec une « élémentarisation » de la maternelle, le mandat Blanquer a constitué un retour de ce processus selon trois leviers principaux articulés entre eux.

D'une part, les évaluations CP influent sur les apprentissages en amont. Dans une volonté d'éviter un échec aux tests, certains apprentissages sont anticipés. Phonologie, décodage, comptage... sont renforcés au détriment d'activités de langage basées sur des interactions entre pairs au service de la pensée, de la problématisation et du travail sur le sens.

Par ailleurs, le recentrage sur les « fondamentaux » invisibilise les autres domaines dans la représentation collective des "disciplines scolaires". Motricité, art, structuration de l'espace et du temps, sciences et technologie... disparaissent implicitement des priorités de la maternelle. Cette hiérarchisation précoce exclut de fait ce qui relève de l'expérience individuelle et collective des élèves passant par le corps, l'affect, la sensibilité et le tâtonnement.

Enfin, le passage dans les programmes de « langage » à « langue », loin de n'être qu'un effet de style, confirme le resserrement des attendus scolaires sur des apprentissages normés et évaluables. L'entrée dans la culture, dans toutes ses dimensions, est ainsi renvoyée aux familles contribuant à une assignation des élèves à leur milieu d'origine. Et si l'évaluation garde la notion de progrès et de bienveillance, elle ne relève plus d'une co-évaluation mais d'un regard descendant de l'enseignant.e, oubliant le rôle de l'auto-régulation dans l'autonomie d'apprentissage.

Ces réformes participent d'une déstabilisation de l'école maternelle et de ses missions. Et si les actions syndicales ont empêché le ministère d'aller aussi loin que prévu dans ses réformes, l'opposition aurait pu être plus ferme par un vote en contre au CSE. La FSU-SNUipp doit poursuivre ses analyses et ses arguments en direction des collègues et des familles pour que la maternelle soit le lieu d'une construction apaisée et commune de premiers savoirs et savoir-faire en développant chez les élèves la curiosité, le goût d'apprendre et d'interroger le monde. Un enjeu essentiel pour viser la démocratisation d'une école émancipatrice.

BLANDINE TURKI (25), MATHILDE BLANCHARD (64)

La réussite, un concept à manipuler avec précautions.

« Le verbe « réussir » dit mieux qu'aucun autre la finalité profonde de l'École : la réussite de tous les élèves. Cette réussite est le résultat de l'engagement conjoint des familles et des personnels ». Ainsi parlait JM Blanquer lors de sa conférence de rentrée 2019. « La réussite » devient sous sa plume un élément de langage idéologique qui, avec « compétences », « développement », « management » ou dernièrement « capital décisionnel », inscrit l'école dans une conception entrepreneuriale. Le concept de réussite s'associe, par le biais des tests standardisés, aux mécaniques de mise en concurrence des élèves dès l'école élémentaire. Soumis à des évaluations régulières, iels sont pris précocement dans une société de classement implicite qui va perdurer via des orientations hiérarchisées et sélectives. La « réussite » est ainsi corrélée à l'obtention de bons résultats, dans les domaines jugés fondamentaux, au travers d'apprentissages « mesurables », qui permettront ensuite l'accès aux filières socialement valorisées. « La réussite » se confond alors avec l'obéissance à un cursus scolaire normé. Il ne s'agit plus d'identifier et de combattre ce qui, au sein d'un système scolaire, peut coaguler des inégalités liées aux origines sociales. Au travers d'une aspiration isolée à « la réussite », il s'agit pour chacun.e de s'en sortir au mieux, dans le cadre d'un ordre social accepté. L'utilisation appuyée de ce terme participe ainsi d'une perception réductrice des missions de l'école, renvoyée alors à un « effort personnel » (ou familial) pour « réussir » à avoir une Rolex à 50 ans ! La « réussite » sociale encourage les plus favorisé.es, au risque de décourager très tôt les autres. Scolairement, elle enferme l'enseignement dans des stratégies pédagogiques de compensation où les enfants issu.es des milieux populaires sont jugé.es comme « différent.es » et nécessitant un accompagnement individuel. Elle génère des logiques, comme « l'innovation », mises au service d'une vision méritocratique de l'école où les élèves comme les enseignant.es sont alors sélectionné.es selon leur engagement dans ce paradigme. Mettre la focale sur la réussite, dans le contexte actuel, nous détourne de notre projet syndical pour une démocratisation de l'école, appuyée sur un accès égalitaire aux savoirs et œuvrant à former des citoyen.nes éclairé.es et émancipé.es. Il importe donc que nous nous interrogeons sur l'usage que nous faisons de ce terme ambigu.

MATHILDE BLANCHARD (64), FREDERIC GRIMAUD (13)

Penser l'éducation à l'égalité comme l'un des principaux vecteurs d'émancipation

Le constat est sans appel, l'ensemble des inégalités de genre persistent et cela est vrai partout tant à l'école que dans la société. La question que nous voulons poser ici est la place et le rôle de l'école dans leur réduction et par là celle de notre syndicat. Il ne s'agit de hiérarchiser les combats mais au contraire de considérer qu'en faisant avancer celui contre le sexisme nous ferons avancer les autres. Nous pensons qu'il est de notre responsabilité de porter ce qui permettra de parvenir à l'égalité femmes/hommes d'autant plus que les politiques publiques ne montrent pas une réelle volonté d'y parvenir. L'éducation à l'égalité et à la sexualité existe dans les programmes scolaires mais les enseignant.es n'y sont pas formé.es et ne peuvent donc mettre en œuvre les apprentissages qui y concourent. A cela s'ajoute de façon insidieuse et souvent malgré nous, des postures, des attitudes, des représentations, des propos qui engendrent des inégalités de genre. C'est vrai dans le langage, dans les enseignements, dans la façon de considérer l'élève, dans les interactions enseignant.e/élèves ... Et tant que chacun.e d'entre nous n'en aura pas conscience, dans nos classes, nous continuerons à véhiculer des stéréotypes liés à l'identité sexuée des individu.es qui enferment nos élèves dans des rôles socialement prédéfinis. Notre rôle d'enseignant.es est de déconstruire—les stéréotypes qu'iels ont déjà intégrés, de leur donner les outils pour les comprendre, s'en émanciper et les combattre et ce, dès la maternelle. Pour y parvenir chaque enseignant.e doit être formé.e afin que nos enseignements donnent à nos élèves des savoirs et des outils qui contribuent à la sortie du patriarcat. Enseigner que « le masculin ne l'emporte pas sur le féminin » ne suffit pas. La langue française actuelle porte une vision du monde déformée, limitée et contraignante qui concourt à l'existence même des inégalités. Des études scientifiques ont montré que l'usage du masculin comme genre neutre est incompatible avec l'égalité entre les personnes puisque le fonctionnement même de notre cerveau l'empêche. Déconstruire les stéréotypes, les normes et les croyances partagées ne peut se faire que par une prise de conscience des enjeux sur l'émancipation de toutes et tous et par une formation à une pédagogie inclusive, critique des normes dont le SNUipp-FSU doit s'emparer.

SOPHIE ABRAHAM (60), ANNABEL CATTONI (44), CELINE SIERRA (44)

Porter les questions de métier

Quand on interroge les PE sur l'école et son fonctionnement, ils sont très critiques. Pour autant, ils sont très ambitieux pour l'école publique et sont prêts à se mobiliser pour 96% d'entre eux. L'enquête menée avec Harris interactive au début de cette année 2022 montre une profession engagée dans leurs missions et auprès des élèves. En opposition avec la volonté d'injonctions et d'autoritarisme effrénée vécue depuis cinq ans, les enseignant-es font part à travers leurs réponses de leur grande professionnalité. Ainsi ils et elles désavouent les directives méthodologiques issues du ministère et 54% considèrent que les méthodes d'enseignement doivent s'inspirer de différentes approches et qu'elles doivent être construites par l'expertise professionnelle. Les PE ne sont donc pas prêts à plier sous les injonctions d'un ministre quel qu'il soit. A rebours de la vision que certains voudraient faire passer, les PE sont majoritairement motivés par la réussite des élèves et par la volonté de transmettre des savoirs. Et si pour 1/3 d'entre eux, ils souhaitent changer de métier c'est en raison des difficultés auxquelles ils sont confrontés mais c'est également à cause d'un sentiment de perte de sens de ce qu'ils font.

Au SNUipp-FSU, nous avons toujours fait une place importante à la consultation de la profession comme boussole de nos mandats et de notre engagement. Les questions de métiers doivent rester au cœur du projet du SNUipp-FSU. Nous devons nous appuyer sur cet engagement de la profession dans le cœur du métier pour porter les questions pédagogiques et didactiques. C'est à travers les interventions de chercheur-ses lors de l'Université d'Automne, dans les colloques nationaux et les stages départementaux que nous pouvons continuer d'avancer sur ces questions. Mais c'est également à travers nos articles sur le site et notre revue Fenêtre sur cours que nous devons apporter de la matière à la réflexion pédagogique nécessaire à la profession. La mise en avant de pratiques pédagogiques, de projets particuliers doit permettre aux enseignantes et aux enseignants de réfléchir et d'échanger. Mais cela doit aussi nous permettre de valoriser cet engagement auprès du ministère et nous servir de support pour contrecarrer une politique injonctive faites de « bonnes pratiques » et de guides prescriptifs. Pour le SNUipp-FSU, comme pour la profession, la priorité de l'école reste la lutte contre les inégalités et c'est en donnant les moyens aux PE qu'ils y parviendront.

GUISLAINE DAVID (35), NELLY RIZZO (41)

Conforter la liberté de l'équipe pédagogique

La liberté pédagogique est une spécificité du métier d'enseignant.e qui n'est pas négociable. Elle permet à chaque collègue de choisir ses méthodes et ses outils qui semblent les mieux appropriés pour atteindre les objectifs du programme et des instructions officielles. Il n'est pas de transmission sans liberté d'enseigner et sans indépendance intellectuelle. Pour pouvoir vivre son métier de manière sereine et engagée, il est indispensable que les enseignant.es puissent exercer selon leurs besoins, leurs envies et leur propre expertise.

Néanmoins le métier d'enseignant.e a fortement évolué. Les enseignant.es subissent des politiques managériales qui privilégient l'individu au détriment du collectif. Dans ce contexte de relations professionnelles de plus en plus individualisées, les enseignant.es, comme les citoyen.nes, ne sont pas à l'abri du repli sur soi et de comportements individualistes qui peuvent être un frein à des dynamiques collectives, au sein des conseils des maîtres par exemple.

La liberté pédagogique peut être contre-productive si elle ne s'inscrit pas dans un collectif qui interagit. Elle ne doit pas être un slogan, utilisé pour se soustraire aux besoins du collectif. Le collectif de travail ne doit pas non plus imposer des schémas sclérosants, peu propices à l'épanouissement des individus. Les mutualisations, les co-constructions, le travail commun ne peuvent se réaliser dans la négation de la liberté pédagogique. Mais ils deviennent possibles si chacun.e accepte des consentements, voire des concessions.

La liberté de l'équipe pédagogique doit se concevoir à la fois comme la prolongation et comme la contrepartie d'une liberté pédagogique individuelle qu'il est indispensable de défendre mais qu'il est aussi nécessaire d'interroger. Le « Plus de maîtres que de classes » ou la revendication concernant le temps de travail des enseignant.es du 1^{er} degré (18h+3h) doivent permettre de conjuguer ces deux impératifs : une liberté individuelle au service du travail collectif.

D'un point de vue syndical, le renforcement de la liberté pédagogique reste une de nos revendications mais elle ne doit pas nous amener à défendre sans réserve des dérives individualistes, à l'opposé de notre projet qui fait du collectif et de la coopération la raison d'être de notre engagement.

JONATHAN WELSCHINGER (67), GREGORY RAYNAL (66)

Ecole inclusive : construire un projet syndical avec la profession

La situation de la scolarisation des élèves avec des besoins spécifiques n'est pas satisfaisante aujourd'hui. Le manque de moyens et la remise en cause du collectif enseignant dans sa professionnalité, dans sa diversité, la suppression des RASED et le changement de leurs missions vers des pôles ressources, l'affaiblissement de la formation spécialisée et la remise en cause de la prévention, tout concourt à dégrader les conditions d'accueil des élèves.

La rationalisation des outils, les nouveaux outils de l'école inclusive (GANESH, PIAL, LPI...) n'ont pas d'autres missions que d'individualiser les parcours et de concentrer les moyens sur les questions de handicap au détriment des autres besoins éducatifs spécifiques. Les élèves avec des besoins spécifiques (allophones, grande difficulté, problème de comportement...) ne trouvent pas de réponses dans des classes à effectifs surchargés, dans des écoles démunies de personnels supplémentaires, de psyEN et d'enseignant-es spécialisé-es.

Le ministère communique sur la réussite de l'école inclusive notamment grâce à l'augmentation massive de la scolarisation des élèves en situation de handicap, et de l'accompagnement humain, mais refuse de voir la réalité de la souffrance dans les classes et dans les écoles, des élèves, de leur famille et des enseignant-es.

Une école émancipatrice et réductrice des inégalités ne peut se contenter de la simple acceptation du droit à la scolarité en milieu ordinaire. Prendre en compte de façon spécifique les besoins des élèves, dans un cadre commun, nécessite de repenser l'école en lui apportant les moyens à la hauteur de l'ambition d'une école de qualité pour toutes et tous.

Il est donc essentiel que le SNUipp-FSU construise avec la profession des outils syndicaux pour faire face aux situations de souffrance ou de difficultés vécues dans les classes. Dans le même temps, le syndicat doit être en mesure de proposer un autre projet d'école, financé par un collectif budgétaire extraordinaire, qui s'appuierait sur le respect des besoins de chaque élève, en soins, en adaptations, en dispositifs, en structures adaptées dans l'école et hors de l'école (création d'un service public d'ESMS), en personnels qualifiés et formés, et qui ferait de l'éducation un outil d'émancipation. L'école doit retrouver une organisation collective pour répondre à l'enjeu d'une société plus juste où tous les élèves pourraient s'épanouir par les apprentissages et la culture commune.

NATACHA ANDRIEUX-PANIER (93), SERGE BONTOUX (75), DELAHAYE NATACHA (51), EMMANUELLE KOESSLER (57), JOËLLE NOLLER (57), VERONIQUE OSIKA (77)

Une inclusion trompeuse

L'idée que tou.tes les enfants ont leur place à l'école publique, sous tendue par le concept d'inclusion, fait consensus. Pourtant l'usage de ce concept par les gouvernements successifs sert à imposer un point de vue sur les problèmes de l'École niant leur aspect social pour en permettre sa transformation libérale, particulièrement dans le traitement des élèves mis en échec par le système scolaire.

L'inclusion est utilisée pour masquer le désengagement qui a conduit au démantèlement des RASED, des structures spécialisées, des CMPP... Ce concept entretient une confusion renvoyant toute difficulté d'apprentissage à un handicap, entraînant une médicalisation et une externalisation des remédiations, avec un traitement sur-individualisé. Ce concept est ainsi détourné pour nier la dimension sociologique des difficultés d'apprentissage en rangeant dans la métacatégorie d'élèves à besoins éducatifs particuliers, sous une approche individualisante et souvent essentialisante, des élèves qui s'écarteraient d'une norme scolaire implicite. Élèves en situation de handicap moteur, sensoriel ou cognitif, avec trouble du spectre de l'autisme, allophones, avec troubles des apprentissages, à haut potentiel, élèves au comportement explosif, mais également enfants du voyage, mineur.es détenu.es, ou issu.es des classes populaires... Ces situations dites particulières correspondent en réalité à des groupes sociaux que le projet libéral choisit d'abandonner, laissant persister les inégalités. Tout le monde a sa place à l'école, mais en restant bien à la place assignée.

Une inclusion permettant à tou.tes les élèves d'apprendre dans une visée émancipatrice nécessite un allègement des effectifs, la mise à disposition des moyens lorsqu'ils sont notifiés, des formations initiales et continue de qualité pour tous les personnels, la prise en compte des réalités du terrain et de la souffrance que certaines situations génèrent chez les personnels, une reconnaissance statutaire du métier d'AESH.

Exclure les élèves dits à besoins éducatifs particuliers de l'inclusion ne serait pas davantage une réponse acceptable, c'est d'ailleurs une préconisation d'un ministère qui voit en cela une possible baisse des financements.

Le SNUipp-FSU doit défendre, dans un cadre fédéral, une vision émancipatrice d'une École réaffirmant le principe d'éducabilité de toutes et tous, revendiquant la centralité du rapport aux savoirs des élèves des classes populaires, issu.es de parcours migratoires, ou en situation de handicap.

FABIENNE BARONI ROCHAT (13), MATHILDE BLANCHARD (64), AGNES DUMAND (33), BERNARD VALIN (44)

L'INCLUSION, une problématique collective

L'idée d'école inclusive est une idée forte, généreuse, évidente, car c'est l'exclusion qui est contraire au principe d'une école pour toutes et tous. Elle pourrait être un levier pour transformer l'école et démocratiser la réussite scolaire.

Aujourd'hui l'inclusion reste un processus inachevé, dans lequel les enseignant.es et les familles ont parfois le sentiment d'être abandonné.es. Aujourd'hui, l'inclusion c'est une formation initiale qui ne consacre que 25 heures à la question, qui privilégie une entrée par les troubles, et parallèlement, une formation continue centrée sur maths et français laissant de côté la question de la difficulté scolaire, l'externalisation et la médicalisation grandissantes de son traitement. C'est aussi trop souvent des personnes en souffrance, parents, enfants et professionnel.les. Ce sont des AESH peu ou mal formé.es, en situation précaire. Ce sont des aides réduites avec l'extinction des RASED, la disparition du « Plus de maîtres que de classes », le manque de PsyEN, d'ERSEH...

La question pour la profession est la suivante : l'inclusion, parce que les textes caractérisent les élèves selon leurs besoins éducatifs particuliers (BEP), relève-t-elle d'une problématique ASH ou est-elle une affaire de métier ?

Prenant appui sur les travaux de chercheur.es (Ployé, Ebersold, Thomazet...), nous soutenons la seconde option. Parce que les enseignant.es gèrent au quotidien les élèves à BEP en même temps que les autres 20 à 30 élèves. Parce que les situations d'inclusions exacerbées impactent souvent l'école toute entière. Et parce qu'au-delà de nécessaires moyens humains et organisationnels, elle nécessite des adaptations pédagogiques, de la coopération et un travail d'équipe (et donc du temps pour la réflexion)

Il faut résolument promouvoir une inclusion qui est l'affaire de tous et toutes et exiger les moyens de la mettre en œuvre en termes de personnels, formation et outils nécessaires à la mise en œuvre de l'école de tous et toutes capables, pour la démocratisation de la réussite scolaire.

FRANCK BROCK (06), NELLY RIZZO (41), MARIE-ROSE RODRIGUES-MARTINS (54)

Renforçons la présence des RASED dans les écoles, pas dans des pôles ressources de circonscription.

Le Pôle ressource de circonscription (PRC) a vu le jour en 2014 dans le cadre de la dernière circulaire RASED qui affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves et intègre la prise en compte de la difficulté scolaire qu'elle entend réduire. Le PRC, piloté par l'IEEN, est devenu un outil de gestion de l'inclusion au niveau de la circonscription dont le RASED n'est qu'une composante.

En l'absence d'un cadrage national fort, le PRC a été mis en œuvre de façon très diverse dans les départements. La formation spécialisée (CAPPEI) a réorienté les missions des RASED vers des fonctions de personnes ressources au détriment de l'aide directe aux élèves.

Blanquer s'est emparé de ces évolutions pour détourner les moyens de l'adaptation vers le handicap, pour rationaliser les dispositifs d'aide, poursuivant le démantèlement des RASED pour renvoyer aux seul.es enseignant.es des classes la charge de prévenir la grande difficulté scolaire.

Les écoles saisissent directement le PRC pour répondre aux situations urgentes qui mettent à mal la communauté éducative.

Les personnels RASED interviennent alors dans la réparation plutôt que la prévention, contribuant de fait à l'externalisation et la médicalisation de la difficulté scolaire. A cela s'ajoute un affaiblissement du maillage médico-social public qui subit les mêmes logiques de rationalisation.

Ainsi le PRC détourne les moyens de la prévention et éloigne les personnels RASED des équipes enseignantes. Ce sont pourtant elles et eux, dans le cadre d'une équipe pédagogique, qui permettent aux enseignant.es de sortir de l'isolement, de réfléchir à des actions pédagogiques pérennes, conjointes et plurielles capables de répondre aux besoins individuels et collectif des élèves.

Le dernier rapport de l'inspection générale renforce ce lien entre RASED et pôle ressource. Il encourage même à tisser les liens avec les PIAL, ce qui mettrait la touche finale au service de l'école inclusive de circonscription.

Le PRC ne répond pas aux attentes des collègues et à la nécessité de construire ensemble des solutions, des adaptations au sein des écoles. Le SNUipp-FSU demande la suppression des pôles ressources et la reconstruction de l'ensemble des RASED au sein des écoles, sur tout le territoire. Le SNUipp-FSU exige un arrêt du recours aux « personnels ressources » utilisés tels des pompiers de service et qui remettent en cause des prises en charge stables et pérennes par des enseignant.es spécialisé.es et des PsyEN auprès des élèves.

FABIENNE BARONI ROCHAT (13), SERGE BONTOUX (75), AGNES DUMAND (33), JOËLLE NOLLER (57), BERNARD VALIN (44)

L'école doit-elle faire l'économie des psychologues ?

Un changement de culture s'est opéré depuis la création du corps en 2017. Les PsyEN-EDA ont dû s'adapter au fonctionnement d'un corps inter degrés. Cinq ans après, nous continuons à exiger que les engagements pris soient respectés.

La fonction de PsyEN-EDA ne fait plus recette, de moins en moins de candidats se présentent aux concours de recrutement. En effet, depuis la création du corps, le nombre de places proposées ne permet pas de combler le déficit lié aux départs en retraite et aux postes vacants, ce qui engendre des conditions de travail dégradées : absence de PsyEN sur des secteurs entiers, augmentation du recrutement de non titulaires, redéploiements sur des secteurs afin de répondre à minima aux demandes les plus urgentes... A terme, cela risque d'éloigner définitivement les PsyEN-EDA des RASED et signerait probablement la fin de ces dispositifs de prévention et d'adaptation à l'école.

Sans un plan de recrutement massif de psychologues et d'enseignant.es spécialisé.es dans les RASED, les PsyEN risquent d'être de plus en plus cantonné.es aux seules missions d'orientation ou de testing à visées médicales.

Bien que se disant soucieux du bien-être des enfants, le MENJS ne permet pas à ses personnels d'exercer ses missions de prévention. Réduire les inégalités scolaires passe par un accompagnement aussi bien des familles que des équipes éducatives afin de permettre à tous les enfants de trouver une place à l'école.

Renforcer la place de la psychologie dans les politiques éducatives (organisation du système éducatif, orientation, inclusion, prévention, mise en place de dispositifs, formation des personnels...) nécessite de proposer une structuration fonctionnelle du corps commune aux deux spécialités. Les mandats de Perpignan avaient acté la revendication de création d'un service de psychologie de la maternelle à l'enseignement supérieur. Il faut maintenant avancer dans ce projet et le concrétiser. La création d'un tel service devient urgente afin d'éloigner la menace d'un service de santé regroupant les AS, infirmières et psychologues placé.es sous l'autorité d'un médecin scolaire, éloigné du collectif pédagogique et qui contribuerait à renforcer la médicalisation de la difficulté scolaire.

Pour le SNUipp-FSU, la psychologie a toute sa place à l'école et cela passe par une architecture solide du corps garantissant le respect des droits des personnels et visant à améliorer les conditions d'exercices.

NATACHA DELAHAYE (51), EMMANUELLE KOESSLER (57), VERONIQUE OSIKA (77), NATACHA ANDRIEUX-PANIER (93), FABIENNE BARONI ROCHAT (13), SERGE BONTOUX (75), JOËLLE NOLLER (57), BERNARD VALIN (44), AGNES DUMAND (33)

Intégrons les IME et les DITEP dans l'éducation nationale

A ce jour, ces établissements sont gérés par des associations ou des fondations, qui se voient attribuées, en partenariat, des postes de l'Education Nationale.

Les enseignants sont alors des personnels à part dans ces établissements, y travaillant mais non-salariés de l'établissement. Ils sont alors exclus de toute représentativité des personnels au sein de l'établissement.

Si cela peut bien se passer dans certains cas, force est de constater que cette ambivalence peut être source aussi de nombreux dysfonctionnements : absence de convention avec l'établissement, utilisation des enseignants comme variable d'ajustements pour l'encadrement des élèves (y compris majeurs), conflictualité, opacité dans la répartition des crédits (notamment pédagogiques).

La qualité du service public (car il s'agit bel et bien, dans les faits, d'une sorte de délégation de service public) à des officines privées, peut être sérieusement mise à mal : logique de rentabilité financière qui peut amener jusqu'à la sélection des élèves, mise de côté du travail et des projets pédagogiques, absence de suivi des projets des jeunes et des élèves, manque de cohésion entre les services propres à l'établissement et l'Education Nationale (au sein de l'établissement ou dans les écoles lors d'externalisation)...

Et il est parfois bien difficile, voire impossible, pour les IEN ASH et les DSDEN de s'imposer face à des fondations nationales qui, de plus, sont souvent propriétaires des locaux.

Au contraire, nous pensons qu'il serait plus que souhaitable de procéder à une nationalisation en intégrant pleinement les IME et les DITEP dans un service public d'éducation élargi. Cela permettrait de s'assurer de la qualité du service rendu auquel ces jeunes ont droit, de faciliter l'externalisation des unités d'enseignement dans de bonnes conditions du fait d'une responsabilité commune et partagée, et de bénéficier des regards croisés des différents professionnels qui exercent dans ces établissements.

CONGRES DU SNUIPP-FSU 74

EGPA : Un atout pour lutter contre les inégalités scolaires

Les structures EGPA font l'objet d'attaques du MENJS qui y voit la possibilité de récupérer des moyens et des personnels formés, de réduire les coûts tout en tentant de résoudre les problèmes d'un collège à l'agonie, qui laisse sortir du système éducatif plus de 150000 jeunes sans diplôme. L'école inclusive est désormais un prétexte pour démanteler progressivement une structure composée d'enseignant.es spécialisé.es, d'une direction spécialisée reconnue, de moyens fléchés et identifiés fixés par un décret.

La volonté existe toujours dans certains départements de supprimer la classe de 6è sans prendre en compte la réalité du terrain et les attentes des élèves et des enseignant.es. Ces dernier.es décrivent cette suppression comme une difficulté supplémentaire pour les élèves, une non-reconnaissance de leurs difficultés, une dilution des moyens, l'impossibilité de mettre en place des adaptations et finalement, un retour à la difficulté et à l'échec subi en élémentaire.

Ces structures ont montré leur efficacité à réduire l'échec scolaire, malgré certaines tentatives de dénigrement, de condamnation d'un supposé tri social qui s'opère au détriment des familles issues des CSP défavorisées. En réduisant les interventions des RASED, on prive dès l'école élémentaire ces élèves d'une remédiation adaptée et on renforce les inégalités à l'école. Les plus de 87 000 élèves scolarisés en SEGPA ont la possibilité d'avoir des moyens spécifiques et des pratiques pédagogiques adaptées, tournées vers une meilleure insertion sociale et professionnelle, vers une réappropriation par l'élève de ses capacités à apprendre et à construire son projet de formation et d'orientation.

Le MENJS tente de récupérer les moyens attribués aux populations les plus fragiles du système. Alors que les effectifs en SEGPA augmentent régulièrement depuis 2018 (+2.7%) le MENJS ferme 3 EREA et réduit de 2% le nombre de classes sur la même période. La volonté est claire et cohérente, le projet de la réforme de la voix professionnelle du MENJS prévoit de réduire les enseignements adaptés au profit d'une réorientation vers l'apprentissage et ce, le plus tôt possible. C'est la remise en cause du principe du « tous et toutes capables », socle de la construction des enseignements en SEGPA. Notre responsabilité syndicale est clairement engagée à défendre ces structures et à les développer pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires.

FABIENNE BARONI ROCHAT (13), SERGE BONTOUX (75), AGNES DUMAND (33), JOËLLE NOLLER (57), BERNARD VALIN (44)

Pour un développement des UPE2A sur tous les territoires

UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants) un acronyme méconnu pour un dispositif qui l'est souvent tout autant. Ce dispositif est passé de l'ombre à la lumière récemment, quand il s'est agi d'accueillir les déplacé.es venant d'Ukraine. Pour autant, les élèves venant d'autres pays n'ont pas eu droit au même égard alors que leurs besoins sont tout aussi légitimes. La situation des élèves en situation de migration n'est pas nouvelle et elle interroge la manière dont l'institution permet d'accueillir et de reconnaître tous les élèves ainsi que le regard que porte la société sur ces enfants et leurs familles. Les bons sentiments ne suffisent pas, il est urgent d'engager une réflexion, des temps de formation pour tous les personnels et de créer des postes à hauteur des besoins afin que l'UPE2A permette à chaque élève allophone d'être accueilli et accompagné tout au long de sa scolarisation quel que soit son lieu de vie. Le cadre défini idéalement dans les textes ne correspond pas aux besoins extrêmement divers selon les territoires : ici il n'y a que 2-3 élèves par école mais disséminé.es dans une majorité de communes rurales, là les familles sont souvent déplacées par la Préfecture... Il y a ces écoles ou établissements qui sont souvent sous tension, où le nombre minimum d'heures de prise en charge est revu à la baisse et que dire des maternelles qui ne sont pas concernées par le dispositif ?

Durant la période de pandémie, les besoins des élèves et des équipes ont été mis à mal voire remis en cause. En effet, à l'instar des enseignant.es spécialisé.es de RASED, des coordonateur.trices ont été sollicité.es, parfois contraint.es de remplacer les collègues de classe ordinaire afin de compenser le manque de remplaçant.es. Cela en dit long, sur la place que l'institution octroie à ces dispositifs et à ces élèves, dans une époque qui se veut inclusive et moins inégalitaire.

Une réelle ambition pour les élèves dits à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves allophones font partie, voilà ce qui est à conquérir. C'est pourquoi le SNUipp-FSU doit exiger que dans tous les territoires, le nombre de postes UPE2A soit abondé dès que les besoins sont constatés. Les conditions d'accueil et de suivi des élèves doivent être revues : limitation des effectifs, respect des heures minimum d'enseignement, formation initiale et continue des personnels, temps de concertation sur le temps de service, prise en compte des élèves de maternelle, respect des missions...

SERGE BONTOUX (75), NATACHA DELAHAYE (51), AGNES DUMAND (33), EMMANUELLE KOESSLER (57), JOËLLE NOLLER (57), VERONIQUE OSIKA (77), NATHALIE PANIER (93), FABIENNE ROCHAT BARONI (13), BERNARD VALIN (44)

Comment scolariser les élèves dits à besoins éducatifs particuliers ?

L'évolution majeure ressentie dans nos classes depuis la loi d'orientation de 2013, c'est l'impact des enfants qui perturbent le cadre posé par la classe et l'école.

Ces nouvelles difficultés rencontrées par les collègues ne relèvent pas seulement d'une population d'enfants fragilisée et par la dégradation de leurs conditions sociales *aggravées par la crise*. Ces problématiques se sont accentuées avec plusieurs phénomènes liés au changement de paradigme de l'école inclusive.

Ce sont dans un premier temps des changements structurels qui ont renforcé ces difficultés : la fermeture progressive des places en ESMS, la suppression des PDMQDC, la suppression des RASED, l'augmentation des effectifs de classe, une hétérogénéité de plus en plus importante un collectif de travail abîmé et une formation réduite à peau de chagrin...

C'est ensuite l'assignation aux enseignant.es à faire des fondamentaux leur seul impératif, et qui renvoie toute analyse, toute proposition à l'externalisation du traitement de la difficulté. Ainsi, l'élève qui perturbe fortement la classe doit rester à l'école avec un protocole qui peut provenir de l'extérieur : médicalisation, conseils et adaptations préconisés par des personnels non enseignant.es, L'intérêt de l'enfant, son projet scolaire, éducatif et de soins ne sont plus des priorités, l'essentiel est sa présence effective en classe ordinaire, provoquant souffrance et finalement exclusion.

Face à ce constat difficile qui pèse sur l'ensemble de la profession, le SNUipp-FSU doit porter un projet syndical cohérent et concret sur les aides à apporter, sur les mesures à mettre en place immédiatement, sur la nécessité de former tous les personnels pour accueillir les élèves ayant des comportements perturbateurs afin d'éviter des situations d'exclusions sociales et scolaires. Il y a nécessité de créer des postes d'enseignant.es spécialisé.es, qui travaillent dans les écoles avec les élèves et leur famille, de créer des outils institutionnels qui répondent réellement aux besoins de l'enfant et de l'élève. Il faut réaffirmer l'idée que le maître-la maîtresse seul.e dans sa classe ne peut pas faire son métier correctement si il-elle n'est pas entouré.e d'une équipe pluri professionnelle qui travaille au sein de l'école de façon pérenne.

Le SNUipp-FSU doit mener cette bataille idéologique sur l'organisation de l'école et sur le respect du droit à la scolarité de qualité pour tous les élèves.

NATACHA ANDRIEUX-PANIER (93), SERGE BONTOUX (75), DELAHAYE NATACHA (51), EMMANUELLE KOESSLER (57), JOËLLE NOLLER (57), VERONIQUE OSIKA (77)

La prévention doit devenir une des missions principales de l'école.

La politique ministérielle vise à réduire l'action de prévention et d'adaptation dans les missions de l'éducation nationale : suppressions de structures et de dispositifs de l'enseignement adapté, réorientation de la formation spécialisée, démantèlement des RASED, réorientation de leurs missions ... Les personnels sont éloignés du terrain, de l'intervention auprès des élèves, et interviennent souvent après une crise sur demande de l'EN.

Pour faire face à l'augmentation des inégalités scolaires, il faut pourtant agir le plus tôt possible, dans une démarche de prévention. La gestion par les évaluations, la mise en place de méthodes et de protocoles officiels contribuent à réduire la notion de prévention dans le cadre de nos missions de service public.

Pourtant, construire une école émancipatrice et réductrice des inégalités sociales, c'est considérer l'élève dans sa globalité et concevoir des actions de prévention pour anticiper les difficultés qui peuvent conduire à l'échec et à l'exclusion scolaires. Cela nécessite d'avoir du temps institutionnel dédié au travail du collectif pédagogique, dans et hors de la classe avec des personnels formés et divers, qui axent leurs interventions sur l'observation, l'échange, l'analyse des difficultés des élèves et les adaptations nécessaires à mettre en œuvre.

La prévention doit être réinscrite prioritairement dans les missions d'éducation, dans le cadre des politiques éducatives. Elle couvre une variété de champs : prévention des problématiques liées aux situations sociales, aux difficultés scolaires, aux questions de santé, aux pratiques à risque ou aux problématiques comportementales, environnementales et/ou sociales. Le SNUipp-FSU a fait réinscrire cette notion de prévention dans les nouveaux textes depuis 2013 (SEGPA, EREA, formation spécialisée, RASED) malgré la volonté du ministère d'écarter cet objectif au profit d'une gestion par les indicateurs et les résultats d'évaluation.

Ce temps de la prévention doit permettre de construire collectivement des adaptations qui répondent aux besoins des élèves, en y consacrant les moyens nécessaires. Elle doit enfin permettre de mettre en œuvre des politiques éducatives qui visent la réduction des inégalités scolaires.

La prévention de la difficulté scolaire doit être une priorité nationale en favorisant des actions coordonnées et simultanées de l'ensemble des professionnel.les, en développant les structures et les dispositifs qui répondent aux besoins des élèves.

FABIENNE BARONI ROCHAT (13), SERGE BONTOUX (75), AGNES DUMAND (33), JOËLLE NOLLER (57), BERNARD VALIN (44)

Redonner de la pluralité et du sens à la formation spécialisée

En instaurant le CAPPEI en février 2017, le ministère de l'éducation nationale a modifié les objectifs de la formation spécialisée. Cette nouvelle formation réoriente les enseignant-es sur des missions de remédiation, d'inclusion, et de personnels ressources, au détriment de missions de prévention, de co-élaboration d'analyses et d'adaptations pédagogiques. Elle réduit le métier à des interventions pour faciliter l'inclusion et non plus à des gestes professionnels visant à construire ces adaptations, à proposer des formes de travail variées et innovantes. La co-intervention est parfois imposée comme seul modèle.

En faisant de l'inclusion son seul objectif de formation, le MENJS remet en cause les principes de prévention et d'adaptation et affaiblit l'ensemble des enseignements adaptés qui traitent de la grande difficulté scolaire (RASED, EGPA)

Le SNUipp-FSU revendique une année complète de formation (750 heures), sans responsabilité de classe, avec l'élaboration d'un «mémoire» de recherche et non un dossier éloigné d'une démarche de recherche. Une formation plus longue permettrait également de rouvrir les stages MIN à l'ensemble des personnels dans le cadre de la formation continue.

Un retour à une formation d'un an favoriserait des allers-retours entre théorie et pratique, permettant de voir l'ensemble des structures et dispositifs. La formation spécialisée doit être reconnue comme un processus de recherche, d'approfondissements et de remises en question dans un cadre professionnel et non comme une courroie de transmission des priorités de l'administration niant les réalités des écoles.

Le CAPPEI par la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle (VAEP) ne fait que renforcer cette remise en cause de l'enseignant.e chercheur.euse en pédagogie, concepteur-trice de ses outils, s'appuyant sur l'ensemble de la recherche.

Cette formation s'inscrit dans la logique des politiques libérales qui réduisent la pensée de ses personnels à des protocoles standardisés, par souci d'économie et d'asservissement. Cette politique contribue au renforcement des inégalités.

Notre congrès de Mulhouse doit réaffirmer le rôle et la place de la formation spécialisée dans notre système éducatif, pour qu'elle soit à la hauteur des enjeux de lutte contre l'échec scolaire et de réduction des inégalités scolaires, pour une école émancipatrice pour toutes et tous, revendications ambitieuses portées par l'ensemble de la profession.

FABIENNE BARONI ROCHAT (13), SERGE BONTOUX (75), AGNES DUMAND (33), JOËLLE NOLLER (57), BERNARD VALIN (44)

Dialoguer avec un tel gouvernement c'est l'aider à poursuivre ses réformes ! Stop !

Macron a utilisé le handicap et la difficulté scolaire pour remettre en cause le fonctionnement par classe d'âges de l'école. Et en toute logique, l'expérimentation marseillaise, vitrine de sa future école, instaure les classes multi-âges/multi-niveaux. Un des projets marseillais d'ailleurs, supprime tous les niveaux, et tous ont intégré la différenciation, l'individualisation, ou la flexibilité qui permet le zonage dans la classe donc la différenciation. Ainsi pour Macron, résoudre le problème de l'inégalité passe par les nouvelles méthodes dites pédagogiques. Ce pédagogisme institutionnalisé a pour nom différenciation, individualisation, classes multi-niveaux mais aussi flexibilité. Pour moi combattre les inégalités nécessite de combattre sa généralisation pour pouvoir se recentrer non pas sur les compétences managériales, non pas sur la méthode dont le vrai but est de contrôler, mais sur le programme basé sur les savoirs et la liberté pédagogique individuelle, intrinsèquement liés et en rien opposés au travail d'équipe.

Il est nécessaire aussi de combattre l'enseignement par projets, concept managérial, qui externalise et marchandise l'éducation, légitime l'embauche contractuelle en base au projet, et qui surtout casse le statut protecteur de l'enseignant. Cela a à voir avec les inégalités car enseigner par projets éloigne de la mission première d'enseignement. Du fait qu'il est chronophage et qu'il contribue à dénationaliser l'EN, les projets étant avant tout locaux et liés au PedT (projet de la commune), et à manager en imposant le partenariat, et en multipliant les missions des professeurs.

Il faut d'autre part, combattre le mélange du scolaire et du péri/extra-scolaire, c'est à dire du socio-culturel. Le ministère de l'EN a intégré 2 ministères du Sport et de la Jeunesse et des Sports et le prochain pourrait être celui de la Culture. Ces 3 ministères doivent être réhabilités dans leurs prérogatives afin de libérer l'école et les professeurs des nouvelles missions qui, si bien liées, sont annexes à l'enseignement.

Enfin quant aux grands principes républicains, c'est à l'Institution de les faire siens et de les institutionnaliser. Or Celle-ci trie les élèves comme jamais avec les réformes Macron. Et avec la future école du Socle du CP à la 3ème, ce sera pire. C'est la racine de l'inégalité. Pour la combattre il faut abroger toutes ces réformes et surtout refuser de participer à leur élaboration et leur mise en place au travers du dialogue social.

CONTAUX MARIE (13)

Une École bousculée dans son fonctionnement et son organisation

Pour un grand service public d'Éducation Nationale

« Dans un souci de transformation de l'école, le SNUipp-FSU doit défendre la création d'un grand service d'Éducation Nationale. Trop d'écoles de manière inégale sur notre territoire se voient dotées de trop peu de moyens les empêchant de mener à bien leurs missions de service public pour tous les élèves. Il est grand temps que l'Etat reprenne à bras le corps sa mission : offrir à tous les élèves un service d'éducation de haute qualité afin de former les citoyens de demain. La mise en place d'un grand service public d'Éducation Nationale s'articule autour de trois points majeurs :

La vie scolaire et périscolaire

Le SNUipp-FSU défend la création de nouveaux corps de la fonction publique. Leurs missions seraient d'accompagner la vie scolaire sous forme d'aide à l'école : accompagnement des élèves en situation de handicap, accompagnement administratif pour les directeurs, volume horaire de temps périscolaire, accompagnement lors de sorties, accompagnement pour certains projets nécessitant des petits groupes (BCD, information, arts visuels...) sous le contrôle de l'enseignant.e. Chaque école serait dotée d'un nombre d'accompagnant.e.s suffisant.e.s en fonction de la taille de l'école. Nous défendons la création d'école restant à taille humaine afin de garantir un travail d'équipe efficace et afin que les enfants se sentent dans un milieu rassurant.

Un grand pôle médico-social

Trop souvent les parents et les enseignant.e.s se retrouvent confrontés à des soucis de délai ou des attentes interminables pour voir avancer des dossiers afin que les enfants puissent commencer un suivi médical. De plus, certains parents n'ont pas d'autres choix que de se tourner vers des cabinets indépendants qui sont extrêmement coûteux. Nous défendons donc la création d'un vivier suffisant dans les circonscriptions de professionnels de santé pouvant répondre aux équipes enseignantes : orthophonistes, psychologues, ergothérapeutes, psychomotricien.nes, assistant.e.s social.e.s, infirmier.es, éducateurs-trices, accompagnant.e.s...

Un conseil des maîtres souverain

Parce que les enseignant.e.s sont des professionnel.le.s, il est nécessaire de leur redonner la possibilité de décider. Le cadrage national (programmes, circulaires...) est notre garantie. Cependant, notre liberté pédagogique et notre volonté de travail en équipe nous permet de mettre nos compétences aux services des élèves. La souveraineté appartient donc au conseil des maîtres.ses, le-la directeur-trice étant celui ou celle qui met en application les décisions du conseil des maîtres.ses. »

MARIE DELARUE (74)

Prendre collectivement la bonne direction !

Le fonctionnement de l'école est face à une alternative cruciale pour son avenir : renforcer le collectif de travail qui fait ses preuves en France depuis plus d'un siècle ou instaurer un.e chef-fe dans l'école. Contrairement à ce qu'on voudrait nous faire penser, il n'existe pas de voie médiane entre ces deux directions.

Ne nous trompons pas, l'instauration d'un.e « manager » dans l'école au travers de l'autorité fonctionnelle inscrite dans la loi Rilhac vise la mise au pas des agent-es, dans un système vertical où l'injonction ruisselle du sommet et au sein duquel les pratiques de chaque professionnel.le sont minutieusement évaluées. La multiplication des dispositifs qui cassent le cadre collectif, d'abord expérimentaux puis systématiquement généralisés, illustre parfaitement le Nouveau Management Public à l'œuvre : contractualisations (CLA, TER, Marseille...), évaluations d'école, rémunération fonction de « l'engagement » (prime REP+, contreparties ?), et bientôt des directeurs-trices qui recruteraient !

A chaque fois qu'ils sont consulté-es, adjoint-es comme directeurs-trices, rejettent toute délégation d'autorité ou encadrement confié à un personnel de l'école. Le SNUipp-FSU n'a donc pas de raison de tergiverser : nous devons revendiquer publiquement le pouvoir décisionnaire du conseil des maitres-ses sur l'organisation et le fonctionnement de l'école, dans le respect du cadre national du service public d'éducation. Comme le rappelle E. Bechtold-Rognon, « *on travaille mieux dans un collectif qui poursuit harmonieusement des objectifs en accord avec les valeurs de chacun-e* ».

Si la place centrale de l'organisation de l'école est donnée au conseil des maitres-ses, il est évident que le-la directeur-trice a une fonction spécifique, notamment au travers de la coordination des projets et du suivi des élèves, des relations avec les partenaires de l'école. Cela légitime nos revendications en termes de temps (décharge supplémentaire, allègement et simplification des tâches) et de rémunération. Mais nous devons également en profiter pour rendre visible ce que serait une organisation de l'école avec du temps en plus : plus de maitres-ses que de classes, mandat 18 + 3...

Donner à chacun.e la place et le temps de s'impliquer dans les projets collectifs et dans la définition des objectifs, c'est donner plus de sens au métier enseignant comme à la scolarité des élèves, c'est opposer la coopération au processus d'individualisation du rapport au travail.

ALEX GIGORD (34), PIERRE CAMINADE (85)

Direction : un lien à renforcer

Le bon fonctionnement de l'école repose sur un temps de décharge conséquent pour toutes les directrices et les directeurs et l'attribution d'une aide administrative à toutes les écoles. Ces deux préalables ne sont sans doute pas suffisants pour améliorer le lien entre les directeur.ices et les équipes pédagogiques. Entre une autorité fonctionnelle qui risque de dériver rapidement vers un statut hiérarchique et une collégialité idéalisée, il convient de trouver une voie novatrice.

Les directrices et directeurs subissent un isolement qui est source de difficultés professionnelles : décisions prises en urgence sans échanges préalables avec les pairs, perte de sens ...etc. Il est donc nécessaire de conforter le lien entre l'équipe pédagogique et la direction. Pour cela, le SNUipp-FSU pourrait revendiquer, en plus de la décharge statutaire pour la directrice ou le directeur, l'attribution d'une décharge par école qui serait attribuée à un.e enseignant.e par décision du conseil des maîtres et sur la base du volontariat.

Cette collègue aurait pour mission d'accompagner la directrice ou le directeur dans ses fonctions en partageant les tâches qui lui incombent, notamment dans l'animation pédagogique. La directrice ou le directeur titulaire continuerait à assumer pleinement les responsabilités de la fonction.

Le SNUipp-FSU doit revendiquer par exemple l'attribution d'un ¼ de décharge pour toutes les écoles à partir de 7 classes et 1/8ème pour celles allant de 3 à 6 classes.

A l'instar des établissements du 2nd degré qui disposent d'équipes de direction composées à minima d'un.e chef.fe d'établissement, d'un.e gestionnaire, d'un.e CPE et d'un.e secrétaire, la direction d'école serait ainsi composée de deux enseignant.es : une directrice ou un directeur titulaire et un.e enseignant.e déchargé.e. Cela limiterait le fonctionnement solitaire, source de stress et de difficultés. Cette nouvelle décharge conduirait également à améliorer le lien entre la direction et l'équipe, la directrice ou le directeur donnant ainsi à voir plus facilement son travail et l'enseignant.e déchargé.e pouvant ainsi expliciter certains choix auprès de l'équipe mais aussi faciliter la remontée des demandes des enseignant.es. Cette nouvelle décharge offrirait également de nouvelles perspectives professionnelles, chacun.e ayant la possibilité de s'investir dans une nouvelle mission et de découvrir un fonctionnement et des contingences qui restent parfois méconnues.

CLAIRE BILLES (13), FRANCK BROCK (06), ALAIN SENEZ (18) ET GREGORY RAYNAL (66)

Expérimentation marseillaise

Le 2 septembre dernier, le Président Macron devait annoncer à Marseille le financement par l'Etat de la rénovation du bâti scolaire. A la place, c'est la mise en place d'une « expérimentation pour 50 écoles innovantes » qui a fait l'objet du discours, avec comme éléments principaux le recrutement des enseignant-es par les directions d'écoles et un financement spécifique supplémentaire accordé aux écoles candidates.

Le SNUipp-FSU 13 a immédiatement engagé un travail de décryptage, a rencontré les équipes, et a œuvré pour un travail intersyndical. Cela a abouti à plusieurs communiqués intersyndicaux, une pétition qui a obtenu 3000 signatures en 48 heures, une réunion publique. En parallèle et à notre initiative, la mobilisation des équipes s'est traduite par un appel au boycott mis en œuvre par plus de 80 écoles.

Malgré cela, 59 écoles ont été retenues pour cette expérimentation, dont le budget s'élève à 2,5 millions d'euros, et où le recrutement se fera sous la forme de postes à exigence particulière, la direction d'école et un.e adjoint.e faisant partie de la commission.

Sa mise en œuvre a commencé dès le mois de février 2022 avec l'attribution à chaque école d'un quart de décharge de direction supplémentaire, soit l'équivalent de 15 ETP pris sur la brigade de remplacement, en pleine crise sanitaire ! Par ailleurs, les écoles situées en REP+ se voient attribuer la part maximale de la part modulable de la prime, en dehors de tout critère académique. Enfin, une liste de 38 fiches de postes est publiée pour le mouvement intra-départemental.

Cette expérimentation est une application directe des différentes lois libérales votées lors du précédent quinquennat :

- La loi Rilhac, qui permet des décharges de directions au cas par cas, et un rôle plus affirmé de la direction d'école
- La loi de la Transformation de la Fonction publique, par le biais des primes au mérite, et la casse du cadre collectif de gestion des personnels

Mais elle est également, après les CLA, la poursuite de la contractualisation des moyens conditionnés à la rédaction de projets, synonyme d'une école à deux vitesses, contraire à l'égalité des chances sur le territoire national.

La généralisation de cette expérimentation est le projet phare du second quinquennat Macron. Mise en concurrence des écoles pour des moyens, recrutement par les directions, nouvel échelon hiérarchique, adaptation des rythmes scolaires, des contenus d'enseignement : voilà le projet Macron pour l'école. Celui d'une charter school au détriment de l'école de la République. Le SNUipp-FSU devra mobiliser la profession pour faire échouer ce projet rétrograde.

VIRGINIE AKLIQUAT (13), SEBASTIEN FOURNIER (13)

La fusion école élémentaire-collège, annoncée par un député LREM. Fin du collège unique !

Cette annonce de AC Lang, députée LREM, dans le Monde du 21/02/22, est de la plus haute importance. Le gouvernement semble vouloir fusionner vite en instrumentalisant 2 ans de dysfonctionnements majeurs dans l'EN, mais aussi la période électorale. Covid et élections entraînent une inflation d'informations qui monopolisent l'attention des enseignants, ce qui permet à AC Lang d'avancer des raisons de fusionner école et collège qui n'en sont pas, qui plus est sans rien expliciter. Et c'est sans appel qu'elle conclut : « *Il est donc temps de procéder à une réforme structurelle majeure, en repensant le collège en profondeur* ». Un des buts de ce projet c'est de poursuivre la casse du statut et la néolibéralisation de l'EN. Ainsi, en supprimant des disciplines d'enseignement (càd en primarisant le collège) et en imposant la polyvalence des profs du CP jusqu'à la 3ème, il s'agit de casser et fusionner les 2 statuts d'enseignants et de diminuer le budget. Il s'agit de décentraliser car « *l'autonomie* (des équipes) *sera accrue* ». Ensuite, il s'agit d'imposer des méthodes basées sur la différenciation et les classes multi-âges ou multi-niveaux, en « *s'adaptant aux niveaux des élèves dans les différentes disciplines* », ce qui donnerait un « *caractère modulaire* » à l'enseignement, l'objectif étant son « *adaptation au niveau des élèves* ». Des méthodes qui mettent l'enseignement et les enseignants au service du projet individuel d'orientation de chaque élève le plus tôt possible. Car l'autre grand objectif, c'est Macron lui-même qui l'annonce : l'« *alternance, apprentissage et orientation dès la 5ème* ». La néolibéralisation s'accélère qui a pour but de : trier-orienter le plus tôt possible ; en finir avec un service public de l'EN destiné à élever le niveau de connaissances ; pour l'adapter au plus près des besoins de l'économie et du patronat (explicite dans le programme de Macron), d'où l'importance de l'évaluation du comportement de l'élève, que le patron préférera docile, et du fichage à vie. Mais pour cela, selon AC Lang, les professeurs devront travailler plus, car il y aura un « *temps de présence accrue dans les établissements, (et de) nouvelles missions éducatives, tel sera le profil de ces nouveaux enseignants dont la rémunération devra aussi être fortement revalorisée.* »

Le SNUipp et le SNES, les 1^{ers} syndicats concernés doivent communiquer d'urgence à ce sujet et alerter sur la dangerosité de ce projet pour pouvoir mobiliser contre un tel projet.

CONTAUX MARIE (13)

Scolarisation des élèves de moins de 3 ans

Donner la possibilité aux familles de scolariser leurs très jeunes enfants en éducation prioritaire ou dans les zones déshéritées c'est participer à la démocratisation de l'école et à la réduction des inégalités, un enjeu majeur de notre société.

Scolariser les très jeunes enfants nécessite de mettre en place des conditions spécifiques d'apprentissage, au sein d'une organisation dédiée qui respecte le développement et les besoins des très jeunes enfants. Les enseignants doivent être volontaires et formés tout comme les ATSEM pour être attentif aux besoins propres des enfants, les aider dans leur socialisation, le développement du langage...

Une attention particulière doit être donnée à la relation école famille. Pour de nombreux parents, laisser son enfant à l'école est souvent une étape douloureuse qui nécessite un accompagnement et la construction d'une relation de confiance pour que la scolarisation soit bénéfique à l'élève. Cela requiert du temps pour accueillir, donner à voir ce qui se passe en classe et répondre aux interrogations des familles.

Les classes spécifiques d'enfants de moins de trois ans doivent avoir des effectifs réduits avec 15 élèves maximum et la présence d'ATSEM toute la journée. Des conditions qui sont loin d'être la règle puisque qu'actuellement dans la plupart des cas, ces jeunes enfants lorsqu'ils sont accueillis, sont répartis dans des classes de petite section parfois très chargées (1 classe maternelle sur 2 a plus de 25 élèves). Pourtant la recherche montre que scolariser les enfants de moins de 3 ans est un levier pour réduire les inégalités notamment en éducation prioritaire où donner plus de temps aux enfants pour apprendre est capital.

La scolarisation des moins de trois ans que soutient le SNUipp-FSU est exigeante. Elle doit être réactivée notamment en éducation prioritaire. Un cadrage national, des moyens spécifiques (personnels et formation) et un vrai partenariat Éducation nationale et collectivités territoriales doit être mis en place « pour s'assurer des conditions d'accueil à la mesure des besoins spécifiques des tout-petits » : ATSEM, locaux scolaires adaptés avec du matériel spécifique, horaires assouplis et progressifs, liens école maternelle-structures d'accueil de la petite enfance... Le SNUipp-FSU doit à nouveau porter haut et fort la nécessité d'une scolarisation des enfants de moins de trois ans en éducation prioritaire, dans les zones déshéritées et les écoles orphelines qui ne bénéficient pas du label EP.

FRANCK BROCK (06), NELLY RIZZO (41)

Mixité sociale et scolaire : une priorité !

Depuis des décennies, l'évolution vers une société consumériste, où l'individualisme règne, conduit à des stratégies d'évitement et un repli sur soi. Le pays a connu deux phénomènes qui se sont auto-alimentés : la gentrification et la ghettoïsation. D'un côté, les populations favorisées se sont regroupées dans les quartiers aisés et « sécurisés » tandis que des territoires ont été délaissés. Ce double mouvement s'est opéré trop souvent avec l'appui des pouvoirs publics : le refus de financer des services publics sur tous les territoires a amplifié ce phénomène. Mais les élu.es locaux portent également une grande part de responsabilité. A titre d'exemple, la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) votée en 2000 a été l'objet d'une opposition farouche des partis conservateurs, certain.es de leurs responsables préférant payer des pénalités plutôt que d'organiser une meilleure répartition des populations, à travers la construction de logements sociaux dans leurs communes.

Au niveau scolaire, les pouvoirs publics ont laissé une école privée prospérer, en augmentant son financement (loi Carle, loi Blanquer ...) mais aussi en refusant de modifier des cartes scolaires pour assurer davantage de mixité. L'Education Nationale est trop souvent restée à l'écart des politiques de la Ville.

Pour permettre un « vivre-ensemble » respectueux de la diversité, la mixité sociale doit être une priorité : les politiques du logement et des transports doivent faciliter le brassage des populations. Au niveau scolaire et à l'échelon départemental, les pouvoirs publics doivent redéfinir des cartes scolaires à l'aune de cet objectif. Le SNUipp, dans un cadre fédéral, doit être force de propositions, en actionnant au plus près du terrain, des leviers incontournables : rénovation des établissements anciens, transfert d'élèves par transports collectifs, offre de formations spécifiques dans certains établissements des quartiers populaires pour attirer des élèves des catégories sociales favorisées, contraintes imposées à l'enseignement privé qui favorise l'entre-soi.

Sans mixité sociale, la laïcité a et aura des difficultés à asseoir son projet humaniste, mis à mal par les discriminations et l'exclusion d'un côté, et le repli communautaire et identitaire de l'autre.

GREGORY RAYNAL (66)

Education prioritaire : Informer et hausser le ton !

Le résultat des élections présidentielles peut permettre la continuité du projet engagé et qui s'oriente vers le démantèlement d'une politique nationale d'Education Prioritaire au profit de mesures ciblées sur certains établissements, les Contrats Locaux d'Accompagnement, ou groupes d'établissements pour les Cités Educatives. Le développement des CLA et des Cités éducatives, ou l'attribution de moyens contre projet, à partir de la rentrée 2022 va contribuer à territorialiser l'Education, minorer les programmes au profit de propositions, et à la détourner de son but premier : donner plus à ceux qui ont moins afin de compenser les difficultés scolaires liées aux inégalités sociales.

Ainsi, de deux labels, REP et REP+, synonymes de moyens alloués différents mais égaux dans chaque label et sur tout le territoire, les CLA et les Cités éducatives explosent les cadres : comment juger d'un projet CLA lorsque les critères sont si nombreux, et parfois locaux, que quasiment n'importe quelle école peut être retenue ? Les communes souhaitant quant à elles obtenir une Cité Educatrice sont nombreuses à faire appel à des cabinets privés pour élaborer leur projet et déclarent le plus souvent que le but de leur candidature est simplement de continuer à obtenir ce qui allait de soi il n'y a pas encore si longtemps.

Si la réduction des effectifs est importante, et ce pour toutes les classes de l'EP, les dédoublements ne suffisent pas à eux-seuls à supprimer les difficultés d'autant qu'ils s'accompagnent d'injonctions pédagogiques contre-productives, et les résultats escomptés sont loin d'être atteints, culpabilisant les collègues.

Que reste-t-il de ces points d'appui aujourd'hui ? Des maitres-ses spécialisés éloignés des écoles par la mise en place des pôles ressources, leurs interventions supprimées dans les classes dédoublées car la réduction du nombre d'élèves supprimerait les difficultés de toutes natures, plus de PDMQDC, de moins en moins de remplacements et un taux de scolarisation des TPS passé sous la barre des 10% depuis deux ans quand il était à plus de 34% il y a vingt ans.

Alors, nous devons informer les collègues de ce qu'il a été possible d'obtenir, leur montrer ce qui a existé car les plus jeunes ne le savent pas afin de nous battre ensemble pour un label national unique synonyme de moyens à la hauteur de l'ambition scolaire que nous portons pour tous nos élèves.

*CLAIRE BILLES (13), RACHEL SCHNEIDER (93),
CECILE TEXIER (40)*

Territorialisation, un enjeu syndical

Cinq années durant, Blanquer aura imprimé son orientation libérale au système éducatif en bouleversant son fonctionnement, en le réorganisant et en faisant de la généralisation des expérimentations et des dérogations au cadre général, un élément structurant de sa politique.

Ainsi l'expérimentation des contrats locaux d'accompagnement lancée dans trois académies en vue d'une refonte de l'éducation prioritaire et le lancement en grandes pompes de l'expérimentation marseillaise par Macron lui-même font figure de vitrine : celle du renoncement à un modèle national garantissant une équité de traitement en termes de politique éducative et d'allocation de moyens, au profit d'une autonomie de projets érigeant en dogmes la liberté d'entreprendre et l'entrée territorialisée.

Les collectivités territoriales se sont peu à peu imposées comme les partenaires privilégiés du ministère et ont largement été associées à la réflexion sur l'organisation du système éducatif. Elles ont aussi gagné d'être intégrées à part entière aux décisions en cours via la généralisation de contractualisations signées à l'échelon local. Il y aurait pourtant à mesurer les risques que fait peser leur poids dans les prises de décision, à commencer par la crainte que la politique prenne le pas sur l'intérêt des élèves et que les choix soient dictés par des préoccupations électoralistes.

Le SNUipp-FSU doit continuer à dénoncer le démantèlement de l'Éducation nationale et le renoncement à un service public d'éducation de qualité, piloté nationalement et dégagé de toute influence. Cela passe par la mise en lumière des expérimentations déclinées localement et leur articulation au service d'une politique éducative libérale qui ouvre la perspective d'une mise en concurrence entre les territoires.

Dans le même temps, nous devons investir syndicalement cette entrée très territorialisée pour faire du commun avec la profession et pour engager les luttes localement. L'exemple de Marseille est à cet égard à examiner de près car il aura permis de retisser du lien, d'entrer en résistance, de renouer avec la capacité d'agir, tout en bénéficiant d'un fort relais médiatique et d'un rejet unanime au niveau national.

Or c'est aussi par sa présence dans tous les territoires et par sa capacité à construire l'unité pour gagner les luttes locales que le SNUipp-FSU restera le syndicat majoritaire dans le premier degré et qu'il renforcera son lien avec la profession.

SANDRINE MONIER (63)

Se préparer à cinq années de lutte

Lors du dernier quinquennat, la fonction publique a subi moult attaques. La Loi de transformation de la Fonction publique accélère la casse du statut et le recours accru à la contractualisation ; elle poursuit l'affaiblissement du secteur public.

L'École et ses personnels ont vécu une avalanche d'attaques qui n'étaient que les prémices de ce qu'Emmanuel Macron promet : une véritable contre-révolution libérale de l'école. Déjà annoncée à Marseille, bientôt généralisée, elle se nourrira des évaluations d'écoles, de la rémunération au mérite, de la mise en concurrence des établissements ou d'un statut pour les directeurs-trices. Le risque est grand de voir devenir les parents d'élèves des consommateur-trices d'école et que les relations parfois déjà tendues avec les équipes enseignantes ne s'exacerbent.

Avec la loi de transformation de la FP nos pratiques syndicales ont évolué. Les interventions « corpo » n'arrivent plus aux sections départementales par les CAP. Les collègues nous saisissent directement. La vigilance et la réactivité syndicale deviennent primordiales.

Les prochaines années seront difficiles pour nos professions. Retraites, Statut, Services Publics, École, les attaques seront supérieures, en nombre et en intensité, à celles du dernier quinquennat. La FSU-SNUipp devra avancer un contre-projet et associer des modalités d'actions claires. Pour garder notre niveau de syndicalisation et permettre ainsi à des personnels de s'engager afin d'assurer le renouvellement, le rajeunissement, la féminisation de notre syndicat, il faut pour nos collègues de réelles perspectives d'actions. Nous aurons à lutter pour défendre notre vision de l'école et voir aboutir nos revendications.

Si nous avons connu quelques journées de grèves majoritaires, les dernières mobilisations n'étaient pas à la hauteur des enjeux. L'enchaînement sporadique de grèves perlées, ritualisées et inscrites au calendrier n'a pas l'impact escompté. Tout le monde s'y attend et les regarde passer avec, au mieux, condescendance, au pire, mépris. Si la grève, a fortiori générale, se construit au niveau interprofessionnel et au sein d'assemblées générales, toutes les modalités d'actions seront à envisager, y compris pour les personnels des écoles. Notre nombre est cette force. Nous sommes en mesure de rassembler et d'exiger. Un ultimatum fort lancé au ministre suivi d'une grève illimitée doit être une possibilité ouverte et clairement posée dans le débat.

AURELIE BERGERON (60), GUILLAUME GRESSIER (60)

Défendre le statut

Remise en question du CAPES, profilage, contractualisation, rémunération au « mérite », mise en concurrence des établissements, loi de Transformation de la Fonction Publique, chaque élément de cette liste non exhaustive participe d'un travail de sappe de la Fonction Publique et du statut de ces agent-es. L'éducation n'échappe pas au mouvement.

Le recours croissant aux contractuel-es dans le premier degré, relève d'une gestion fondée sur le dogme de la réduction des coûts, mais aussi sur l'idée que le statut est « inapproprié » donnant à celles et ceux qui le détiennent un statut d'« insiders », de nantis et de privilégiés. C'est fondamentalement ce que pense Macron et se serait une erreur de croire que ce n'est qu'une conséquence de la situation liée au COVID 19.

La volonté de renforcer la hiérarchie par la loi Rilhac, le recrutement école par école, l'autonomie des établissements et la mise en concurrence des écoles, la rémunération au mérite sont d'autres éléments qui sapent le statut. La restriction du rôle des CAP au détriment des enjeux collectifs joue aussi un rôle d'affaiblissement des protections statutaires.

Si le statut n'est pas suffisant pour garantir une politique au service de l'intérêt général, il est une obligation pour y prétendre. Le statut permet de mettre en action trois principes fondamentaux. Le premier est le principe d'égalité pour l'accès aux emplois publics. Le deuxième est celui d'indépendance qui repose sur la « carrière » qui protège les agents des pressions politiques et économiques. Le troisième est la responsabilité d'un fonctionnaire citoyen, et non un fonctionnaire sujet soumis à sa hiérarchie.

Il y a un enjeu politique fort à défendre le statut des agent-es de la FP et singulièrement des enseignant-es auprès de l'opinion publique. Au statut est adossé la qualité et les contenus d'enseignement partout sur le territoire. Les recrutements par les écoles, les contractualisations à durée déterminée sont des éléments favorisant les ruptures d'égalités, tant du point de vue des moyens que des contenus d'enseignement.

La volonté de Macron a été lors du précédent quinquennat de promouvoir en discours et en acte tout ce qui pouvait contourner ou mettre en extinction le des enseignant-es favorisant le recrutement des contractuel-es au détriment des fonctionnaires. Face à cette offensive néolibérale, le SNUipp FSU doit mener une campagne d'opinion en faveur du service public et du statut de ses agent-es en direction de la population.

JEAN-PHILIPPE GADIER (31)

La bonne santé au travail : une urgence !

Depuis leur création en 2011, les CHSCT sont témoins de l'évolution de la dégradation des conditions de travail et de la souffrance engendrée. Les personnels et leurs représentant-es en font état sous plusieurs formes : chaque année, les observations enregistrées au registre SST ou de DGI et d'enquêtes augmentent. D'autres indicateurs tels que les consultations des réseaux PAS concernant des problématiques exclusivement professionnelles (climat de travail, violence, usure, épuisement, ...), les démissions, les suicides et alertes suicidaires, viennent s'y ajouter.

Les directives managériales, la charge de travail, l'absence de reconnaissance et, particulièrement dans le premier degré, les difficultés liées à l'accueil d'élèves dits à besoins éducatifs particuliers, constituent des RPS qui affectent profondément la santé physique, mentale et sociale des agent-es.

Lors des différents confinements, l'exercice des missions à distance a particulièrement affecté les femmes qui ont eu, pour nombre d'entre elles, à gérer l'augmentation de leurs charges professionnelles et familiales. Les injonctions liées à la gestion de la crise sanitaire, parfois contradictoires ou absurdes, ont également amplifié le mal-être des personnels et spécialement les directeurs et directrices d'école.

Pourtant, le ministre doit mettre en place des plans de prévention afin que les conditions de travail n'impactent pas la santé de ses agent-es. Aujourd'hui, la souffrance au travail n'est ni évitée, ni traitée, ceci car il manque cruellement de médecins du travail. En 2020, seules 15% des académies comptent un emploi de médecin à temps plein pour 2500 agent-es, le ministère reconnaissant ne pas être en mesure de remplir les obligations réglementaires en matière de suivi médical des personnels.

Suite à la loi régressive de transformation de la Fonction publique, les CHSCT, encore trop peu connus par la profession, vont être transformés en FS-SSCT. Le SNUipp-FSU devra communiquer sur ce sujet, poursuivre son travail au plus près des collègues pour les accompagner et faire reconnaître la responsabilité de l'employeur quand l'organisation du travail a des effets négatifs sur leur santé. En FS-SSCT, il devra continuer à revendiquer l'amélioration des conditions de travail et la réduction des risques professionnels et à imposer la mise en application du plan égalité professionnelle avec l'installation de référents VSS et le fléchage de moyens dédiés.

AURELIE GAGNIER-BOIVIN (71), CLAIRE BILLES (13)

Où va le travail enseignant ?

Cette question empruntée à Georges Friedmann apparaît comme centrale dans un travail syndical tant le métier a évolué ces dernières années. Après des décennies de politiques libérales, après le long mandat de Blanquer et après une crise COVID qui a fait œuvre de catalyseur des réformes, ce congrès peut légitimement interroger le devenir du travail enseignant pour le mettre en perspective avec le travail syndical.

1°) Pourquoi se poser la question ?

Les syndicalistes, mieux que personne, mesurent les conséquences des réformes inspirées du Nouveau Management Public. Côté personnel, iels prennent la température du malaise enseignant, des démissions, des burn-out, des difficultés de recrutement, qui signent les souffrances individuelles vécues par nos collègues. Côté métier, c'est la santé collective qui est altérée par la perte du sens de l'activité d'un travail qui se dévitalise. Côté institution enfin, les syndicalistes savent mettre ces réformes en lien avec le projet politique à peine voilé de créer une école, et donc une société, inégalitaires.

2°) Comment y répondre ?

En proposant les cadres qui permettent aux syndicalistes et aux collègues de co-analyser le travail et de co-construire les ressources permettant de reprendre la main sur le métier. L'histoire du mouvement ouvrier comme l'histoire de l'ergonomie de l'activité (par exemple) sont riches d'expériences sur lesquelles s'appuyer.

3°) Quel constat pouvons-nous faire ?

Malgré la résistance déployée par les syndicalistes, le métier décline. Les professeur.e.s des écoles sont doublement prolétarisé.e.s et nous peinons à générer la puissance sociale nécessaire pour s'opposer aux réformes.

4°) Quelles actions syndicales construire ?

Si les travailleur.se.s et le métier sont les principales victimes des réformes néolibérales, iels sont aussi le levier privilégié pour y faire face. Le travail syndical permettant de créer les espaces-temps nécessaires, avec la profession, à cette entreprise de co-construction des normes de métier est fondamental. Pour cela, il conviendra d'abord de nous demander quelle place nous accordons, dans l'activité syndicale, à l'accompagnement des carrières et quelle place nous accordons au développement du pouvoir d'agir des collègues. Compte tenu que le gouvernement nous pousse à nous engouffrer dans la première voix, peut-être devrions nous choisir la seconde ?

FREDERIC GRIMAUD (13)

Mettre le travail en chantier !

Depuis plusieurs années le SNUipp-FSU s'est engagé dans le chantier travail. Plusieurs chantiers ont été menés dans divers départements et ont permis aux PE d'analyser leurs gestes professionnels. Certains de ces chantiers ont été suivis de publications qui ont donné à voir la complexité du métier. La dernière en date « L'activité des professeur-es des écoles à l'épreuve du Covid-19 » expose la recomposition du travail enseignant bousculé par la crise sanitaire. Une nouvelle phase s'est ouverte par la formation des équipes militantes à l'analyse du travail dans les départements.

A travers un lien étroit entre activité syndicale et recherche, le chantier travail permet de prendre du recul sur son métier, de croiser les regards sur une situation professionnelle, de différencier le travail prescrit du travail réel, d'observer ses actions et de les confronter à ses buts, sans jugement, cela sans qu'aucune « bonne » pratique ne soit mise en avant. Les « disputes professionnelles », chères à Yves Clot, sont les moments où chacun-e peut découvrir que la préparation d'une même activité révèle parfois des enjeux et des compétences bien différentes. Elles permettent ainsi de se découvrir acteur et actrice de son métier et de reprendre la main dessus.

L'analyse menée par la recherche aide à mettre en place cette distanciation nécessaire entre l'objet de travail et celui ou celle qui le met en œuvre et enrichit par ses apports.

Les complexités multiples liées au contexte sanitaire ont perturbé la poursuite du chantier travail mais il est plus que temps de donner à voir la réalité de nos métiers, (PE de maternelle et d'élémentaire, en ULIS, dans l'enseignement spécialisé, brigades, directeurs et directrices ...) dans leur complexité, leur diversité, la multiplicité des gestes professionnels qu'ils requièrent.

Cette année, le travail avec des chercheuses sur la formation initiale et continue et l'inclusion peuvent alimenter les débats et ainsi nourrir la réflexion syndicale.

Analyser le travail, approfondir sa réflexion grâce aux travaux de la recherche sont des gestes professionnels essentiels, d'autant plus aujourd'hui où le prescrit devient de plus en plus injonctif et envahissant.

A l'heure où la liberté pédagogique est remise en cause, revitaliser les collectifs de travail, affirmer sa professionnalité en reprenant la main sur son métier est primordial ... et ressourçant !

CLAIRE BILLES (13), FRANCK BROCK (06),
CATHERINE LE DUFF (67)

De l'indemnitaire à l'indiciaire, quels chemins ?

Pas d'indemnité liée au mérite

Pour le SNUipp-FSU, promoteur du travail en équipe, la réussite scolaire de toutes et tous passe par le collectif de travail de l'équipe pédagogique et par les moyens dont il dispose.

Diviser la profession et mettre en péril ces collectifs de travail par l'introduction d'éléments d'individualisation comme la création d'une part variable dans l'indemnité REP+ risque d'attiser la concurrence entre les écoles et générer des tensions au sein même des équipes pédagogiques. Le SNUipp-FSU refuse le postulat qui renvoie la réduction des inégalités aux seuls « efforts » des équipes et à la « docilité » du collectif devant les injonctions ministérielles, revenant ainsi à lui faire porter la responsabilité de l'échec scolaire.

Ne pas rejeter toute indemnité

Lorsqu'elle reconnaît des missions spécifiques, accessibles à toutes et tous sur la base d'une certification ou d'une liste d'aptitude, le SNUipp-FSU demande alors que l'indemnité afférente soit la même pour toutes et tous. Il réclame la transformation de ces indemnités en bonification indiciaire au regard de l'égalité F/H et des droits à la retraite.

Le SNUipp-FSU a revendiqué, avec succès, l'octroi d'une indemnité compensant un besoin professionnel (équipement informatique) ou introduisant une forme d'égalité avec le second degré (ISAE). Il réclame leur abondement et leur extension effective à toutes et tous.

L'indemnité de rentrée des directrices a été uniformisée grâce au SNUipp-FSU.

Le détournement de l'indemnitaire

Depuis 2010, notre perte de pouvoir d'achat est de 11,3% (21% depuis 2000). « L'augmentation historique » promise relève avant tout du mensonge historique, jusqu'aux derniers jours de la campagne électorale. Le risque est fort que la principale voie de « reconnaissance salariale » de nos collègues reste la prime d'attractivité à laquelle nos jeunes collègues ne sont pas insensibles. Pourtant, la lutte pour l'égalité passe par la revalorisation de toutes et tous sous forme indiciaire

Expliquer pour mobiliser

Quand l'indemnitaire dépasse sa raison d'être initiale tout en répondant à une préoccupation du terrain, le syndicalisme doit débattre avec la profession. Concrétiser par l'action cette priorité que cette dernière énonce régulièrement passe par une initiative d'envergure nationale décryptant le déclassement salarial, les comparaisons internationales mais aussi les retraites et l'égalité professionnelle.

CLAIRE BILLES (13), REGIS METZGER (57), GREG
RAYNAL (66), JONATHAN WELSCHINGER (67)

En finir avec les « revalorisations »

... et exiger des augmentations de salaires !

Revalorisation par ci, revalorisation par là... Le monologue du Grenelle de l'éducation illustre parfaitement le piège dans lequel le gouvernement veut enfermer le débat salarial en le cadenassant. On lit que Blanquer usera de toutes les différenciations professionnelles pour justifier des « revalorisations » ciblées et toutes mesures salariales spécifiques qui seront, de fait, auto-financées par la stagnation des rémunérations de la majorité des agent-es.

Mais, et y compris dans le discours tenu auprès des personnels, nous utilisons nous-mêmes le terme de « revalorisation » prétendument évocateur d'amélioration salariale. Sauf que ce terme est vicié parce qu'il participe de la pensée dominante consistant à fragmenter les situations. Les analyses syndicales dénonçant pêle-mêle l'insuffisance des propositions gouvernementales, l'oubli de telle catégorie ainsi que le type d'augmentations proposées (primes en tous genres, mérite récompensé...) sont évidemment justes mais trop souvent les communiqués chutent sur « l'insuffisante revalorisation de nos métiers ». De ce fait la boucle est bouclée : la question salariale apposée à l'idée de « revalorisation » suggère que nos métiers, nos salaires ne sont pas reconnus à leur juste valeur, nécessitant ainsi une "revalorisation" qui se conçoit comparativement à d'autres métiers (d'enseignants ou non), d'autres rémunérations, y compris dans les comparatifs internationaux (ce qui n'invalide pas par ailleurs ce dernier constat).

Les gouvernements successifs ont toujours privilégié le raisonnement en masse plutôt qu'en niveau. En effet, calculer le pouvoir d'achat moyen des traitements des fonctionnaires en globalisant l'ensemble de la masse salariale (dans laquelle on compte les effets de carrière, les primes et indemnités diverses) divisée par le nombre de fonctionnaires, permet de mieux masquer le démantèlement de nos grilles de salaire dû à la baisse de la valeur du point d'indice. Le dernier bilan social du MEN est en l'occurrence très parlant tant il fait la relation entre « revalorisation = primes = inégalités » de corps, de catégories et de genre.

L'entourloupe « des revalorisations » sempiternelles a pour fonction de masquer cette réalité qui, de plus, a des répercussions sur les pensions des agent-es. Le terme est tellement imposé dans le débat public qu'il empêche de penser les augmentations de salaires générales et substantielles – par la hausse du point d'indice et des augmentations indiciaires uniformes – que nous devons revendiquer et en tout premier lieu dans nos textes de congrès.

SECTION DEPARTEMENTALE DU 39

Salaires : exiger les 100 points

S'il fallait chercher du positif dans la crise sanitaire, c'est qu'elle a posé la question de l'utilité sociale des métiers, quand, au moment des confinements et des pics épidémiques, il a fallu déterminer ce qu'était un « métier essentiel ».

Ce sont nos métiers. Ce sont plus généralement tout-es les agent-es des services publics. Et ce sont aussi d'autres professions méprisées, dévalorisées, les mêmes qui sont majoritairement féminisées et souvent racisées.

Deux ans après le début de la crise issue de la gestion libérale d'une pandémie, cette utilité sociale doit être reconnue. Et la seule reconnaissance du travail, c'est le salaire et non les applaudissements ou les mercis de nos dirigeant-es.

La crise a montré que la production de richesse, la société qui continue de fonctionner, ce sont les salarié-es qui assurent cela. Comme l'exprime depuis deux ans le SNUipp-FSU, « Si l'école a tenu, c'est parce que les personnels l'ont portée et la portent encore à bout de bras » par l'effort conjugué des AESH, des profs, des personnels territoriaux.

Les moyens existent. En deux ans de pandémie, ce sont 236 milliards d'euros de richesse supplémentaire qu'ont engrangés les milliardaires français, chiffre à contextualiser quand on nous oppose qu'une augmentation du point d'indice de 2 % coûterait entre 5 et 7 milliards d'euros.

Cette question salariale unifie tous les corps de la fonction publique. Elle fait aussi sens avec les salarié-es du privé. Elle pose directement cette question hautement politique : celle de la répartition des richesses. Et montre l'injustice du système libéral : le profit de la minorité érigé en dogme.

Il s'agit donc d'abord de réaffirmer qu'une réelle revalorisation salariale dans la Fonction publique est possible. Qu'il ne s'agit que de choix politiques et fiscaux. Et qu'il n'y a pas de fausse pudeur à avoir : la légitimité de revendiquer maintenant une augmentation des salaires est liée à l'utilité sociale dont nous avons apporté la preuve concrète.

Et ensuite de se doter de revendications qui permettent à toutes les catégories de personnels de s'y retrouver, de dépasser les corporatismes, en évitant les pièges de l'indemnitaire, érigé par nos Ministères en système de management.

Le tout avec une portée symbolique mobilisatrice et fédératrice.

La revendication qui permet cela est connue : exiger 100 points d'indice pour toutes et tous maintenant. À la FSU-SNUipp de s'en doter.

AURELIE BERGERON (60), ANTOINE CHAUVEL (72)

500€ par mois pour toutes les directrices et tous les directeurs (hors majorations EP)

Si toute directrice ou directeur est « pair parmi les pairs », elle ou il n'est pas n'importe quel pair. La position est très exposée et la fonction incarnée. S'engager dans cette fonction, c'est renoncer à l'anonymat. Tous les problèmes de l'école (gestion de locaux, relation avec parents ou partenaires, situations particulières d'élèves...) sont à solutionner par la directrice ou le directeur. En position, si ce n'est de centralité, mais de carrefour incontournable, elle ou il ne peut les ignorer et doit rendre des comptes sur leur traitement.

Cet état de fait structure une forte identité professionnelle, fondée sur des gestes et des positionnements spécifiques, qui a été récemment renforcée par le rôle premier des directions d'école dans la mise en œuvre des protocoles sanitaires. Le développement d'outils et de réseaux de communication spécifiques aux directeurs et directrices en constituent un bon indice.

Le fort besoin de reconnaissance de ces particularités n'est cependant pas contradictoire avec l'attachement à la construction et au renforcement du lien avec l'équipe, le besoin protecteur du collectif de travail et l'ambition des personnels à le faire vivre. Le SNUipp-FSU doit donc pouvoir porter l'idée selon laquelle la défense du fonctionnement démocratique de l'école passe également par une attention particulière aux directeurs et directrices.

Le besoin de reconnaissance exprimé par les personnels doit pouvoir trouver une traduction salariale. Les mandats de Rodez proposaient de « tendre vers le haut pour la bonification indiciaire et l'indemnité de direction d'école ». A ce jour, l'écart de rémunération globale (BI+NBI+indemnité de sujétion spéciale) entre une direction de 2/3 classes et une direction d'au moins 10 classes est d'environ 150€. Par ailleurs, le plafond pour une direction hors éducation prioritaire reste inférieur au montant de la prime REP+ pour un-e adjoint-e en classe dédoublée (407€ vs 426€ mensuels). Enfin, différencier l'exercice de la direction dans une école à 3 classes ou d'au moins 10 classes par la quotité de décharge est suffisant. Nul besoin de les discriminer davantage par des écarts de rémunération, alors que missions et responsabilités sont communes. Dans le cadre d'une augmentation salariale générale de la profession, l'alignement des rémunérations des directions d'école (voire des chargé-es de direction), toutes revalorisées, pourrait donc se combiner sous le mot d'ordre : « 500€ par mois pour toutes les directrices et tous les directeurs (hors majorations EP) ».

FRANCK BROCK (06), CLAIRE BILLES (13), GREGORY RAYNAL (66), ALAIN SENEZ (18)

AESH : des professionnel·les à reconnaître

Avant d'exposer ce qu'est le métier d'AESH, il est nécessaire de comprendre l'école dans laquelle nous travaillons, une école qui est devenue l'école de tous les manques. Amputant celle-ci de personnels essentiels comme les RASED, réduisant de manière drastique les formations. Les politiques successives n'ont eu de cesse de casser l'école de la république tout en prônant l'ouverture, coupant drastiquement les budgets faisant des économies faramineuses sur le dos des élèves et des personnels. C'est un réel choix de société auquel nous faisons face, une société tournée vers le profit et l'École n'y échappe pas.

Cette école inclusive, annoncée comme un grand projet de société, n'apparaît pas comme si idyllique. Dans les faits, de plus en plus d'élèves en situation de handicaps sont accueillis dans le système ordinaire faute de place dans les établissements spécialisés, sans que pour autant de réels moyens ne soient octroyés.

C'est dans ce contexte, que les AESH exercent leurs missions, apparaissant comme seul moyen pour mener à bien cette inclusion à marche forcée, devenant les catalyseurs des tensions et frustrations que cette situation engendre. Malgré ce contexte et des rémunérations indécentes, plus de 130 000 AESH exercent leurs missions avec un véritable dévouement. Nos missions premières dans les établissements scolaires sont d'apporter aux élèves porteurs de handicaps les compensations nécessaires.

Cet apport ne se fait pas sans créer des liens de confiance, sans cette étape rien n'est possible. Cette rencontre peut prendre du temps et est testée en permanence. Il est aussi primordial de co-construire un partenariat avec les enseignant·es. Celui-ci est essentiel à une réelle inclusion scolaire. Nous sommes et devons faire partie des équipes pédagogiques. Les limites et les difficultés de ce partenariat sont bien souvent la résultante du manque de temps, de formation et de connaissances. La gestion de nos emplois du temps rend complexe notre place dans les équipes pédagogiques. Comment créer ces liens alors que nous sommes amenés à passer d'un établissement scolaire à un autre, courant après le temps ? Tentant en permanence de créer du lien et de trouver sa place dans ce collectif sans y être vraiment, quel que soit le travail que l'on a entamé avec un élève et les résultats qui en découlent.

Il faut d'urgence créer un véritable statut qui comprend le temps de concertation dans le temps de travail et des contrats à temps plein.

CECILE STASSI 75)

L'attribution des AESH ne doit plus dépendre des MDPH

Le métier d'AESH se développe et le nombre de demandes d'attribution connaît une croissance exponentielle.

Les MDPH, de leur côté, sont en pleine saturation. Il faut parfois près d'un an pour attendre une réponse de leur part. Si l'on rajoute le temps qu'il faut pour recruter une AESH, c'est trop souvent qu'un·e élève voit un·e AESH arriver auprès de lui·elle plus d'un an après la demande. Quand il·elle arrive...

Les parents et les enseignants constituent, pour cela, de lourds dossiers, chronophages, et qui saturent eux-mêmes le système : enseignant·es référent·es, psychologues, médecins scolaires débordé·es... Ces dossiers ne sont eux-mêmes pas suffisants pour clarifier les choses, et les demandes se heurtent alors à des refus de la MDPH à la surprise de toutes et tous. Il faut alors déposer un recours, qui participera lui aussi à la saturation du système, sans parfois aboutir.

Malgré cela, le système s'emballe. L'AESH constituant une véritable aide pour l'élève et l'enseignant·e, nous assistons à une sur-critérisation des élèves : un nombre croissant d'entre eux se voit reconnu comme relevant du handicap, alors même qu'il y a 10 ans de cela, elles / ils n'auraient jamais été diagnostiqué·es comme tel·les ! Quel paradoxe pour le SNUipp-FSU, alors que nous nous offusquons de la médicalisation de l'acte éducatif !

Nous pensons donc qu'il est grand temps que l'attribution des AESH ne dépendent plus des MDPH. L'ADMDPH, l'Association des Directeurs des MDPH, ne dit pas autre chose lorsqu'elle demande que l'attribution des AESH ne soit plus de leur ressort.

L'école française n'est pas inclusive. Elle pourrait l'être si les conditions de travail dans les écoles permettaient l'inclusion de tous les enfants, souffrant de handicap ou non, sans dispositif particulier.

Nous pensons donc que le métier d'AESH doit être réorienté et transformé, avec un statut de la Fonction Publique, pour être un dispositif général existant dans chaque école, afin d'améliorer les conditions de travail de tous et toutes et permettre l'accueil et la réussite de tous les élèves, souffrant de handicap ou non. Bien sûr nous savons qu'ils et elles devront consacrer plus de temps aux enfants qui en ont le plus besoin, comme le font déjà les enseignant·es.

C'est en améliorant l'école pour tous et toutes, sans critérisation des élèves, que nous parviendrons à construire l'école inclusive que nous souhaitons.

PHILIP DOMERGUE (74), AURELIE PIRAS (74)

Lutter contre la précarisation sur tout le territoire

AESH, enseignant·es, psychologues, la précarisation s'installe et se répand dans l'Éducation nationale. Cantonnée auparavant dans quelques départements traditionnellement déficitaires, elle concerne aujourd'hui l'ensemble du territoire, dans des proportions inégales. L'augmentation du nombre de contractuel·les devient systémique et constitue à la fois un outil de gestion des personnels, une déréglementation des recrutements, une source non négligeable d'économies, un support à la transformation radicale du métier. Bas salaires, impossibilité d'accéder à certaines indemnités, inégalité des termes des contrats, abaissement des niveaux de recrutement, absence d'obligation de formation, affectations imposées, ces personnels précarisés constituent une variable d'ajustement souple et corvéable. Contractualisation et précarisation participent d'une prolétarianisation de nos professions, alimentent le projet de destruction du service public d'éducation et poussent à la privatisation de l'école.

Pendant la crise sanitaire, le gouvernement a accéléré ces recrutements, déployant ainsi un modèle de société qui ne répond pas aux enjeux de l'École. Des enseignant·es, psychologues, AESH recruté·es en urgence, lorsque la situation devient intenable, sont envoyé·es sur les postes non pourvus sans accompagnement ni formation spécifique, avec leur seule bonne volonté et celle de l'équipe pédagogique en place, au détriment des conditions de travail et de scolarisation.

L'exemple d'un DROM comme la Guyane, où malgré les richesses du territoire une personne sur deux vit sous le seuil de pauvreté, est parlant. Faire face à la vie chère et à la privation d'emploi est le leitmotiv des plus démuné·es et la crise sanitaire n'a fait qu'aggraver la situation. Les jeunes non diplômé·es se tournent trop souvent vers des choix jugés plus simples, comme servir de "mule". Pour les titulaires d'un BAC + 2 ou plus, l'Éducation Nationale réserve ses emplois précaires. Plus de 500 contractuel·les sont ainsi recruté·e·s chaque année dans les écoles, sans formation, affecté·es en sites très isolés, déplacé·es selon les besoins, sans espoir de pérennité d'emploi. Un personnel déconsidéré dont une préoccupation majeure reste la reconduction du contrat l'année suivante pour continuer à payer les factures.

Le SNUipp-FSU doit fortement s'opposer à ce mode de recrutement des personnels et exiger une formation et une fonctionnarisation de tous les agents.

FABIENNE BARONI ROCHAT (13), FLEURY DRIEU (93), HERVE MIGNON (24), SULEY JAÏR (973).

Egalité professionnelle : un chantier au long cours

Publié en mars 2021, le plan égalité professionnelle contient autant de chantiers qui peuvent permettre de gagner des avancées concrètes, en articulant le travail des élu-es dans les CSA et FS-SSCT et les mobilisations sur le terrain, dans les écoles, établissements et services.

Bien qu'ayant des responsabilités majeures à l'égard des nouvelles générations, l'Education nationale peine à mettre en œuvre ce plan égalité professionnelle. Ce manque de volonté est marqué par la quasi-absence de moyens spécifiques mais aussi par la lenteur avec laquelle l'Education nationale décline la mise en œuvre de l'ensemble des axes.

Pourtant, la négociation du plan d'action égalité professionnelle a mobilisé les militant-es nationalement et localement et de réelles avancées ont été obtenues, notamment en matière d'accès aux postes et de résorption des écarts de rémunération.

Dans certaines académies, le SNUipp avec la FSU sont montés au créneau pour que la déclinaison académique ait lieu.

Durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, les disparités salariales entre les femmes et les hommes n'ont pas bougé. Dans le premier degré, le salaire net des femmes est inférieur de 9% à celui des hommes. Les écarts entre les enseignantes et les enseignants s'observent à la fois pour le traitement indiciaire brut et pour les primes. Le niveau et la part des primes sont également moins élevés pour les femmes. L'écart de primes notable (27%) est en lien avec une surreprésentation des hommes dans les directions des écoles (écoles de grande taille particulièrement) et dans les missions de remplacement.

Le chantier n'est donc pas terminé. Le SNUipp-FSU doit prendre toute sa place pour réduire ces écarts en intervenant sur le champ des LDG, par exemple, que ce soit mobilité ou carrière.

Les militant-es du SNUipp-FSU doivent poursuivre ce travail malgré les obstacles rencontrés et la régression progressive du dialogue social entamée par les gouvernements d'Emmanuel Macron. Les métiers de l'éducation nationale doivent faire l'objet d'une attention particulière, de même que les pratiques de discrimination creusant les inégalités professionnelles.

Le SNUipp-FSU a contribué à faire du 8 mars, un moment incontournable visant à une société plus juste incarnant des valeurs progressistes. A chaque mobilisation féministe, il doit rappeler sa solidarité avec les femmes du monde entier qui subissent la répression et la négation de leurs droits.

AURELIE GAGNIER-BOIVIN (71), ALEXANDRA BOJANIC (61), AMELIE SUEL (63)

Construire avec la profession l'ambition d'une protection sociale de haut niveau pour tous

La dernière période a été marquée par les débats militants sur notre positionnement sur la PSC. Ils ont remis sur le devant de la scène les problématiques de la protection sociale et de son financement.

Dans les instances de la FSU comme dans celles du SNUipp nous avons eu besoin, pour en débattre, de réinvestir nos mandats. Rapidement, nous avons fait le constat que ces derniers avaient besoin d'être expliqués et clarifiés pour retrouver des références communes. Depuis quand, n'avions-nous pas mené aussi loin une réflexion collective sur ce dossier ? 1995 ?

Ce qui est vrai pour le cercle militant, l'est plus encore pour les personnels. Où en est la profession sur cette question ? Quel débat avons-nous mené avec elle ? Si on ne part pas de rien, beaucoup reste à faire.

Le SNUipp a l'ambition de bâtir avec la profession les mandats pour la représenter. Pour cela, il doit alimenter la réflexion, poser les problématiques, confronter les points de vue, redonner du sens collectif aux aspirations individuelles. Parce que notre principal défi, c'est de gagner la conviction de celles et ceux qui seraient les principales victimes d'une disparition de la solidarité, du 0% sécu, de retraites livrées aux intérêts boursiers.

La signature de l'accord PSC nous engage à réimpulser la bataille de la protection sociale. Elle nous engage aussi, dans le cadre des négociations, à obtenir le recouplage de la prévoyance avec la santé. Elle nous engage encore à obtenir l'amélioration des droits à la protection sociale des actifs et retraités avec en point de mire la perspective du « 100% sécu ».

Ces batailles, nous devons les mener avec nos partenaires syndicaux que sont la CGT et Solidaires mais aussi avec tous ceux avec lesquels nous aurions un socle exigeant d'orientations.

Nous serons d'autant plus armés, que nous aurons mené ce débat avec la profession parce que la santé est l'affaire de toutes et tous, c'est aussi une nouvelle occasion de faire du commun et de renforcer notre expertise.

Au fil des négociations et de nos interventions dans les nouvelles instances, nous pourrons alors, encore plus légitimement, informer les personnels de ce que l'on a fait, de ce que l'on va faire mais aussi de la nécessité de construire les mobilisations.

C'est à ce prix que nous ferons du collectif, avec les actifs.ves et les retraité.es autour des questions de la santé, de la sécurité sociale, de son avenir et de la protection sociale.

ANDRE HAZEBROUCQ (07)

Retraites : la lutte se prépare dès maintenant !

« Nous n'avons pas le couteau sous la gorge ». Depuis 2018 et cette phrase du haut-commissaire à la réforme des retraites, rien n'a fondamentalement changé. La crise sanitaire, si elle a impacté le budget de la sécurité sociale, notamment la branche maladie, n'a pas remis en cause la pérennité financière de notre régime : « les évolutions de la part des dépenses de retraite (...) resteraient sur une trajectoire maîtrisée à l'horizon (...) 2070. C'est un résultat qui demeure valable après la crise. » (COR 2021). Malgré cela, une réforme paramétrique est annoncée dans une vision purement idéologique. Elle va avoir un impact considérable sur le montant des pensions et sur les conditions de vie des actifs.ves et des retraité.es.

Notre régime solidaire a permis de réduire le nombre de retraité.es pauvres. Mais, depuis les années 90, ce progrès social a été détricoté : désindexation des pensions, recul des bornes d'âge, décote... Devons-vous accepter de voir des retraité.es « reprendre » un emploi pour subvenir à leurs besoins ? Devons-nous nous résigner à ce que des actifs.ves, très souvent de catégories sociales défavorisées, ne parviennent pas à atteindre l'âge de départ à la retraite ?

Il s'agit d'un choix de société : protéger les pensionné.es, permettre les départs à 60 ans avec 37,5 annuités, tout en améliorant les fins de carrière. Dans un métier où la pénibilité n'est plus à démontrer, l'aménagement des fins de carrière (CPA...) doit devenir une revendication prioritaire, permettant de mieux aménager la transition entre l'activité et la retraite. Mais la crédibilité de notre projet doit reposer sur des propositions de financement claires et largement médiatisées : fin des exonérations de cotisations sociales, lutte contre la fraude sociale (notamment le travail dissimulé), utilisation des fonds de réserve qui cumulent plus de 100 milliards d'excédents (fonds de réserve, CADES ...).

Par ailleurs, le SNUipp, avec la FSU, doit réfléchir à la mise à contribution du budget de l'Etat dans le financement de certains dispositifs. Au moment où les grandes fortunes et les grandes entreprises multiplient les records d'accumulation de richesses, le capital ne doit-il pas être mis davantage à contribution pour financer les retraites et la dépendance ? Les cotisations sociales doivent rester le socle du financement des caisses de retraites, mais notre projet ambitieux nous oblige à envisager d'autres sources de financement.

GREGORY RAYNAL (66), JONATHAN WELSCHINGER (67)

Retraites : mobilisons projet contre projet !

Repousser l'âge d'ouverture des droits à retraite, voilà le retour des mantras libéraux. Rengaines servies depuis plus de 30 ans au motif de maintenir l'équilibre des caisses de retraites, avec l'objectif caché de favoriser la capitalisation. A tel point que la confiance dans notre système de retraite est entamée, alors qu'elle est un rouage essentiel de la solidarité basée sur le principe : je cotise au système en sachant que je bénéficierai moi-même d'une pension lors de ma retraite.

La première tâche syndicale qui nous revient est donc de rétablir cette confiance en rappelant des vérités, en déconstruisant ces « petites phrases » qui justifieraient une énième dégradation des pensions, à l'instar de ce que nous avons fait contre la réforme systémique à points.

Ainsi il faut redire qu'il n'y a pas de nécessité économique à modifier les paramètres du système actuel, c'est ce que dit le Conseil d'Orientation des Retraites (rapport juin 2021). Ce sont donc des choix idéologiques, voire dogmatiques.

De plus, cette mesure serait injuste pour celles et ceux qui commencent à travailler tôt et qui ne pourraient pas partir à la retraite alors qu'elles et ils auraient tous leurs trimestres.

Injuste aussi car si l'espérance de vie à la naissance augmente, c'est une moyenne qui cache de grandes inégalités. Ainsi selon l'INSEE, les 5% les plus aisés-és ont une espérance de vie plus importante que les 5% les plus pauvres (écart de 8 ans pour les hommes, de 5 ans pour les femmes) et parmi les 5% les plus pauvres, 25% sont décédés-és à l'âge de 62 ans contre 5% parmi les 5% les plus riches.

Injuste enfin car déconnectée de la réalité du monde du travail où seul-es 50% des salarié-es du privé sont en activité avant de partir à la retraite (les autres sont en maladie, au chômage). Reculer l'âge de départ à la retraite sans obligation d'emploi pour les employeurs serait une pénalité de plus pour les salarié-es.

La seconde tâche est de promouvoir un autre projet de société, avec un salaire continué sous forme d'une pension digne pour toutes et tous, en revenant sur les contre-réformes. Il nous faut convaincre qu'il est possible d'améliorer les pensions et d'augmenter les ressources du système par l'augmentation des salaires, l'égalité salariale entre femmes et hommes, la création d'emplois, la suppression des exonérations de cotisations sociales des employeurs...

Le SNUipp et la FSU doivent être à l'initiative des mobilisations à venir pour l'amélioration de notre système de retraite.

ÉMILIE MOREAU (49), PIERRE CAMINADE (85)

Hors de France : La limitation des détachements

Le MENJS a décidé en 2019 de limiter la durée des détachements consécutifs à 6 ans avec un prolongement à 9 ans dans des circonstances exceptionnelles. Cette décision visait, selon le MENJS, à favoriser la mobilité des personnels de l'Education Nationale afin qu'ils puissent bénéficier d'une expérience à l'étranger en incitant les DASEN à émettre des avis favorables.

Or, au regard des 3 premières années d'application de cette décision, le constat reste identique aux années précédentes. Les avis défavorables donnant lieu à des refus sont toujours aussi nombreux. La situation demeure donc particulièrement inégalitaire pour les personnels des départements déficitaires. On note également une diminution des candidatures pour des pays éloignés pour lesquels les personnels hésitent à s'engager pour une durée limitée.

Les conséquences dans le réseau des établissements français de l'étranger sont importantes. De nombreux postes de détachés restent non-pourvus plaçant les établissements en difficulté notamment ceux situés dans des zones moins attractives.

La pérennisation de cette limitation risque également de nuire à la stabilité des équipes, indispensable pour assurer le maintien de la qualité pédagogique des établissements français de l'étranger. Ces derniers se tournent de plus en plus vers des recrutements de non-titulaires.

La contradiction est donc flagrante avec l'objectif du doublement du nombre d'élèves scolarisés dans le réseau des établissements français de l'étranger fixé par le Président de la République. Les moyens mis à disposition par l'Etat doivent être à la hauteur des ambitions affichées pour maintenir et développer un service public d'éducation à l'étranger.

CLEMENCE CHAUDIN (AEFE), ANNE-LAURE STAMMINGER (75), CHRISTINE BERTON (55), ALESSANDRA DIAKHATE (SENEGAL), CHRISTOPHE MOTTUEL (06), BRUNO RIBARD (AEFE)

Quel syndicalisme pour transformer l'École et la société, pour obtenir des avancées ?

Construire la grève féministe

haque année, partout dans le monde, les 25 novembre et 8 mars donnent de la visibilité aux luttes des femmes pour faire progresser leurs droits et l'égalité. Dans un certain nombre de pays, la mobilisation du 8 mars a pris la forme de grèves très suivies. Elles ont pour but de faire converger toutes les dynamiques de mobilisation afin de dénoncer les politiques austéritaires, de faire reculer les oppressions patriarcales qui impactent les femmes et d'obtenir l'égalité au travail, dans la famille et dans la société entière.

Alors que les attentes sont très fortes, en particulier chez les jeunes et les salarié-es, la lutte contre les inégalités Femmes/Hommes, déclarée grande cause du quinquennat Macron, n'a pas été suivie de mesures permettant de marquer le pas. Le dernier rapport de l'INSEE de mars 2022 pointe la très lente décade des inégalités dans tous les domaines (école, travail, vie privée). Ce constat alarmant rappelle la nécessité de revendiquer un plan d'urgence féministe. Les pays qui ont obtenu de réelles avancées en la matière (Espagne, Suisse ...) ont été ceux où les grèves ont été massivement suivies.

Depuis plusieurs années en France, l'idée de la grève féministe fait son chemin. La nécessité de la grève le 8 mars ne fait plus débat dans la FSU mais sa construction au plus près du terrain demeure un enjeu fondamental. Si les initiatives se multiplient sur le territoire entraînant une dynamique ascendante de participation. Nous peinons encore à engager massivement nos collègues dans la grève.

La construction de la grève féministe ce n'est pas seulement quelques semaines avant le 8 mars qu'il faut s'y atteler, c'est toute l'année. Cela passe par un travail syndical quotidien pour dénoncer les nombreuses inégalités et violences faites aux femmes, pour déconstruire les normes de genre dans l'école et dans la société, revendiquer l'égalité professionnelle dans tous les lieux de négociation mais surtout d'amener les débats au plus près de nos collègues, de les informer, de les former. C'est donner de la visibilité aux actions et aux revendications féministes qu'il nous faut intégrer dans toutes nos mobilisations. Mais cela nécessite aussi de former nos militant-es pour favoriser leur implication dans des commissions spécifiques et dans la construction des mobilisations intersyndicales ou unitaires plus larges.

Ensemble, engageons les luttes nécessaires pour construire une société plus égalitaire, plus juste et plus solidaire.

SOPHIE ABRAHAM (60), ANNABEL CATTONI (44) LAURENCE LABORDE (33), AMELIE LAPPRAND (25), KARINE LAURENT (25), EMILIE MOREAU (49), JUSTINE PIBOULEAU (72), CELINE SIERRA (44)

Ecriture inclusive : un nouveau cap militant

À Perpignan une contribution défendait l'usage d'un langage égalitaire dans la communication du SNUipp-FSU : « *faire évoluer la langue n'est pas un combat annexe, c'est un levier pour bousculer les représentations et les mentalités !* » Progressivement la démarche, dans sa diversité, dont l'utilisation régulière du point médian, a effectivement été mise en œuvre dans l'ensemble des publications du SNUipp-FSU. Cet usage était justifié en rappelant qu'il est « *un grain de sable dans la mécanique du patriarcat, une étape symbolique indispensable dans la lutte contre les violences faites aux femmes et pour l'égalité salariale.* »

D'ailleurs ces détracteurs-trices l'ont bien compris, pour preuve la circulaire de Jean-Michel Blanquer à ce sujet. Sa condamnation de l'usage du point médian est entièrement basée sur de prétendues difficultés d'accès à la lecture ou liées à l'accès à la langue pour les enfants atteints de troubles, sans élément de recherche sérieux à l'appui.

Une posture idéologique émanant d'un Ministre ayant mené une politique renforçant les déterminismes sociaux et niant la diversité des recherches sur l'apprentissage de la lecture. Un argument fallacieux puisque cette demande s'accompagne de la même exigence pour les documents administratifs rédigés à destination de lecteurs et lectrices expert-es.

La démarche de Blanquer est donc bien politique, partisane. De même, la FSU-SNUipp doit poursuivre son chemin militant et appliquer ses mandats avec volontarisme pour garantir l'égalité de visibilité de tous les genres.

Ainsi, le langage égalitaire implique d'accorder l'ensemble de la langue au féminin et au masculin. Par exemple, dans la suite de l'introduction par *le Robert* du pronom personnel *iel*, contraction de *il* et *elle*, destiné à désigner la troisième personne du singulier ou de pluriel sans distinction de genre, la FSU-SNUipp doit s'autoriser à l'employer.

Cela implique également de considérer les mots épiciques comme s'accordant à la fois au féminin et au masculin. Nous devrions pouvoir écrire les enfants, les élèves sont grand.es : rendre visible dans la langue la présence de filles dans nos classes n'est pas un enjeu mineur. De même, les PE et AESH sont des abréviations de professions à plus de 80% et 90% féminisées, il serait donc logique que les adjectifs qui les qualifient s'accordent doublement.

Le langage évolue pour dégenrer et sortir des représentations binaires. À La FSU-SNUipp de continuer à prendre toute sa place dans ce combat pour plus d'égalité.

SOPHIE ABRAHAM (60), MATHILDE BLANCHARD (64), ANTOINE CHAUVEL (72)

Défendre la laïcité en luttant contre l'islamophobie

La laïcité est un principe fondamental. Elle garantit la paix sociale autour de la question religieuse en respectant les droits à chacun-e de croire comme de ne pas croire, la neutralité des services publics, de ses agent-es, la liberté du culte, de l'expression de sa foi...

La défendre est donc essentiel pour toutes celles et ceux qui défendent les libertés et luttent contre toutes les discriminations.

Cette laïcité fait l'objet d'instrumentalisations. Et il suffit d'observer les faits pour comprendre : rapport Obin, polémique sur la tenue républicaine des filles, accompagnement des sorties scolaires par les femmes voilées... Ce sont bien les musulmans et plus encore les musulmanes qui sont visé-es.

Celleux qui instrumentalisent la laïcité, à l'instar de Blanquer, Le Pen et d'autres, ne la défendent pas. Leurs programmes politiques, leurs actions, leur discours le prouvent : iels se servent de la laïcité pour développer leurs pensées et projets racistes, xénophobes et islamophobes.

Islamophobe. Ce mot serait problématique car polysémique. Mais parle-t-on des mêmes valeurs de la République que Blanquer qui les invoque pour virer des profs ? Notre police « républicaine » est-elle la même que celle de Zemmour pour la « reconquête républicaine » des quartiers ? Les exemples sont légion. On ne peut pas se prévaloir d'une polysémie à caractère variable qui invaliderait des mots et pas d'autres.

Imaginons les hommes aller dire aux femmes « Ce ne sont pas exactement des "féminicides". Imaginons dire aux personnes de confessions juives « L'antisémitisme c'est réducteur par rapport à racisme anti-juifs ». En refusant aux victimes de l'instrumentalisation islamophobe de la laïcité, l'usage de ce terme nous leurs disons : « nous, qui ne le vivons pas, savons mieux que vous de quoi il s'agit ». Quand on lutte contre les discriminations, on évite de parler à la place des premier-es concerné-es pour ne pas reproduire les rapports de domination.

Enfin, le refus d'accoler islamophobie à laïcité laisse à penser que nous aussi nous avons un « souci » dans le rapport avec cette seule religion. Cela participe à nourrir l'idée d'un problème musulman. Et donc nourrit d'un côté l'extrême-droite et tout-es les islamophobes, et de l'autre les courants islamistes qui se construisent sur le rejet des musulman-es.

Défendre la laïcité tout en luttant contre les discriminations c'est reconnaître l'instrumentalisation islamophobe de la laïcité-

SOPHIE ABRAHAM (60), ANTOINE CHAUVEL (72)

Lutter syndicalement contre l'extrême droite : une priorité

Lutter syndicalement contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques c'est militer pour défendre nos droits et nos libertés. C'est s'opposer aux politiques austéritaires et autoritaires, dont les conséquences font le lit de ses idées de haine et de rejet. C'est démontrer que notre projet pour l'école et la société est incompatible avec celui de l'extrême-droite, mais surtout que d'autres alternatives politiques sont possibles. Et pour cela il nous faut argumenter et convaincre nos collègues afin de construire les mobilisations nécessaires susceptibles de les porter.

Depuis plusieurs années, les politiques néolibérales et antisociales successives, l'accélération d'une société du tout sécuritaire reposant sur le contrôle, la surveillance et la répression, la stratégie de dédramatisation du RN ont contribué à la banalisation du discours de l'extrême-droite et à la montée de ses idées dans la société. Les médias ont joué un rôle important dans leur diffusion. Les résultats aux dernières élections présidentielles sont inquiétants. L'extrême-droite recueille plus d'un tiers des voix au 1er tour et le RN enregistre un record de voix au 2nd tour (13 millions contre 5,5 en 2002). Depuis 20 ans, le vote en faveur de l'extrême-droite ne cesse d'augmenter et son audience croissante chez les fonctionnaires et chez les enseignant-es doit nous inquiéter. Tout comme la fracture sociale qui s'accroît et qui est rendue visible par la répartition territoriale des votes. De plus, l'ancrage du RN dans les municipalités montre que lorsqu'il arrive aux manettes, il y reste, ce qui lui donne une assise pour les autres scrutins. Ce constat alarmant démontre la nécessité de poursuivre le travail syndical et unitaire engagé autour de la lutte contre l'extrême-droite. Les défis que la commission avait pointés en 2019 sont toujours d'actualité : former les militant-es, informer sur l'imposture et les dangers de l'extrême droite, lutter contre le confusionnisme ambiant, éduquer à l'égalité, contre le racisme, outiller nos collègues, participer aux mobilisations solidaires avec les migrant-es... Le SNUipp-FSU doit continuer de s'investir dans différents cadres : observatoire des villes gérées par l'extrême-droite, les intersyndicales, VISA, RESF et collectifs unitaires locaux... Et donner un maximum de visibilité à ces sujets afin de permettre au plus grand nombre de s'en emparer.

SOPHIE ABRAHAM (60), JULIE BERNAT-SANDRAGNE (12), MARIE-PIERRE BURLANDO (83), ARNAUD DELPLANQUE (62), MARION GRIMAUD (84), CATHERINE LE DUFF (67), PHILIPPE LEVET (76)

Sortir de l'Entropocène : sobriété et décroissance

Les visions centrées sur le capitalisme (Capitalocène), sur l'Humain (Anthropocène) ou les deux (Capitalopique) comprennent l'impératif de changement de système économique pour atténuer le changement climatique et remédier à l'injustice sociale, mais sans en cibler le responsable réel qui est l'entropie (Entropocène).

L'entropie est une mesure de la dissipation de l'énergie, liée aux lois de la thermodynamique : la première loi stipule que l'énergie se conserve, la seconde que l'énergie se transforme et la troisième loi, qui reste empirique, montre que la production d'entropie est maximisée à travers des structures dissipatives auto-organisées. C'est la loi MEP (Maximum Entropie Production).

Contrairement à ce qui est écrit depuis deux siècles dans tous les manuels d'économie, l'énergie – et non le capital ou le travail – est le facteur essentiel de l'activité économique.

L'économie est une structure née du flux continu d'énergie et de matières premières qui la traverse et qu'elle dissipe respectivement sous forme de chaleur et de déchets. Ces flux entretiennent des cycles économiques à quatre phases, croissance, crise, récession, reprise, tel un mouvement de convection. Ces cycles sont invariants quel que soit le niveau d'échelle (cycles de Kondratieff, Kuznets, Juglar, Kitchin). L'économie est donc une structure dissipative convective fractalisée auto-organisée sous un flux d'énergie et de matière.

Or l'économie minimise son entropie interne en maximisant son entropie externe. L'évolution favorise l'organisme qui dissipe l'énergie le plus efficacement possible dans son environnement qu'il modifie en retour. Ainsi, ces organismes modifient sans cesse leur environnement et doivent évoluer constamment pour s'y adapter. C'est l'effet de la Reine rouge. Pour revenir à l'économie, la sélection naturelle a favorisé le capitalisme et le libéralisme au détriment du communisme qui a disparu, car c'est l'espèce économique qui maximise la dissipation d'énergie et de matière par la maximisation des profits moyennant une montée des inégalités et des atteintes irréversibles à l'environnement (réchauffement climatique et perte de biodiversité). Or, il n'est possible de réduire les inégalités et de protéger l'environnement qu'en diminuant l'apport énergétique et matérielle, donc avec de la sobriété, de la décroissance dans un système économique néguentropique.

CHRISTOPHE MOREAU (91)

Pour des usages numériques respectueux des valeurs du SNUipp-FSU

Les militant-es du SNUipp-FSU défendent la justice écosociale féministe, en rupture avec les « logiques » marchandes, ultralibérales, autoritaires, écocides et patriarcales. Pourtant, le recours aux GAFAM entre en totale contradiction avec ces valeurs.

L'accession au pouvoir des « leaders d'extrême droite » s'appuie systématiquement et massivement sur le recueil de données personnelles et leur exploitation notamment via des algorithmes permettant in fine d'influencer la population et les électeur-trices.

Cela entraîne un affaiblissement majeur des démocraties au profit de pouvoirs autoritaires et violents. Ce faisant, les libertés comme les droits socio-environnementaux sont systématiquement attaqués et profondément affaiblis.

Recourir aux services de « GAFAM », c'est inexorablement renforcer l'emprise de l'ultralibéralisme autoritaire et écocide. C'est aussi contribuer à leur enrichissement tout en renforçant fortement le pouvoir de l'Extrême Droite.

Le recours à ces grandes « plateformes » numériques a des conséquences environnementales et sociétales catastrophiques, en totale opposition avec les valeurs du SNUipp-FSU. Les GAFAM+, ce sont :

- des émissions de CO₂ deux fois supérieures au secteur civil aérien mondial,
- une consommation électrique de plus de 10 % au niveau mondial,
- des « contenus haineux » 7 fois plus partagés que les autres contenus.

Ces mêmes entreprises sont également responsables de profonds phénomènes d'addiction qui affectent toute la société et notamment les plus jeunes.

Or, seuls les outils, logiciels et plateformes libres nous garantissent un-e véritable :

- contrôle des outils, des usages et des données,
- sobriété énergétique,
- diversité d'usage,
- interopérabilité et durabilité,

Le SNUipp-FSU doit revoir en profondeur ses usages numériques à partir de ses mandats.

- recourir à des outils libres autant que possible et n'avoir recours à un logiciel propriétaire (plateforme numérique privée) que lorsqu'il n'existe aucune alternative libre conforme aux valeurs du SNUipp-FSU,
- former ses militant-es aux enjeux éthiques du numérique,
- se rapprocher des collectifs qui mettent œuvre des outils numériques « libres »,
- cesser le recours à toute méthodologie de type algorithmique conduisant à catégoriser militant-es et personnels

JULIEN CRISTOFOLI (72)

L'écologie, une urgence syndicale

Les récents rapports du GIEC sont sans appel. L'urgence climatique est là et confronte l'humanité à la viabilité future de la planète. Toutes les formes de vie terrestres sont déjà soumises à la multiplication d'évènements climatiques extrêmes, la biodiversité est gravement menacée, des catastrophes humaines sont en cours : famines provoquées par la baisse des rendements agricoles, migrations massives voire conflits armés générés par la perte des habitats, raréfaction de l'accès aux ressources naturelles dont l'eau, santé mondiale fragilisée par la circulation des zoonoses... Alors qu'elles les sont moins responsables des émissions de gaz à effet de serre, les populations les plus pauvres sont les plus exposées.

Réduire la portée de ces affections en maintenant le réchauffement à + 1,5° implique une réduction drastique des émissions des gaz à effet de serre dès 2025... dans trois ans ! Le GIEC rappelle que les solutions existent. Elles supposent de sortir de l'actuelle impasse économique d'une croissance infinie dans un monde fini, où les inégalités se creusent. Justice sociale et écologie sont inextricablement liées. Au sein du collectif « Plus jamais ça », la FSU travaille à traiter ces enjeux combinés pour engager les transformations nécessaires.

Dans la mandature qui s'ouvre, le SNUipp doit pleinement se positionner et intégrer l'écologie dans son projet pour le métier, l'école et les droits de ses personnels. Pour une véritable formation à l'éco-citoyenneté, le syndicat doit obtenir le renforcement des programmes, le développement de l'esprit critique des élèves pour interroger des choix collectifs de vie, d'organisation sociale et leur impact environnemental et une formation initiale et continue à la hauteur des enjeux. Sans attendre, il doit œuvrer à la prise de conscience de la profession à travers ses publications et ses moments de rencontre avec elle (RIS, stages, UDA). Les revendications sur les conditions de travail doivent incorporer les enjeux écologiques : isolation thermique et sobriété énergétique du bâti scolaire, alimentation dans les cantines issue de l'agriculture bio ou en conversion et en circuits courts, réduction des distances domicile/école ou aide au logement de proximité, développement des mobilités douces et collectives, usage raisonné du numérique... Les revendications sur les salaires et le pouvoir d'achat doivent intégrer les débats sur les choix et les imaginaires de consommation. Contre l'immobilisme climatique gouvernemental, le syndicalisme de transformation sociale porté par un SNUipp-FSU, force de propositions et à la recherche de sobriété dans son fonctionnement, doit prendre toute sa place.

ALEXANDRA BOJANIC (61), FRANCK BROCK (06), NELLY RIZZO (41)

Syndicalisme et écologie, une urgence à construire du lien

L'urgence climatique est une évidence mais les années passent sans que les politiques soient engagées vers la rupture écologique et sociale, pourtant rendue nécessaire par la perspective d'un cadre de vie durablement dégradé par les activités humaines. Or cette urgence impose d'autres orientations immédiates, sur lesquelles nous avons à peser aujourd'hui.

Alors que les questions environnementales n'ont pas été mises en avant dans l'histoire du syndicalisme, ce dernier – et a fortiori celui que nous portons – a la responsabilité d'en faire un enjeu de transformation écologique et sociale, plus politique, en lien direct avec le monde du travail. Notre syndicalisme est une force en termes de compétences dans le champ de l'école, de représentation des personnels et d'expertise sur l'organisation et les conditions de travail, sur laquelle nous devons nous appuyer pour être acteurs·trices des défis environnementaux.

Il nous faut porter ces enjeux via notre métier en formant les futur·es citoyen·nes, en invitant nos collègues à débattre et construire ensemble les contours d'une école transformée dans une société plus juste et plus solidaire, en investissant les instances, en montrant le lien avec le travail et l'articulation avec nos revendications (diminution du temps de travail, hausse des salaires, lutte contre la précarité, amélioration des conditions de travail et du cadre de vie, santé, déplacements...), en portant des projets sociaux alternatifs (gratuité des transports et de la restauration scolaires, priorisation des circuits courts et de l'agriculture bio...) et en invitant plus largement les usager·es et les citoyen·nes à agir localement.

La question écologique figure aujourd'hui parmi les préoccupations majeures dans la société, en particulier chez les jeunes. Il est donc nécessaire de rompre avec l'image traditionnelle d'un syndicalisme fermé sur cette question. Le SNUipp-FSU, avec la FSU, doit s'engager plus activement sur la voie d'un syndicalisme qui prend en charge l'écologie dans toutes ses dimensions et qui porte la défense des intérêts collectifs à l'aune de l'écologie.

C'est dans cet engagement que nous serons à même, dans l'unité avec les forces syndicales, associatives et écologistes, d'imposer, sur la base de propositions sociales et environnementales, des alternatives au modèle responsable de la crise écologique.

Et aujourd'hui il ne nous reste plus vingt ans pour y parvenir !

ARNAUD MALAISE (75), SANDRINE MONIER (63), BLANDINE TURKI (25)

Une nouvelle palette de couleurs pour l'école

Le SNUipp-FSU a aujourd'hui 30 ans. Pour certain.es, l'âge de se ranger, de se poser dans « la vraie vie ». Pas pour le SNUipp-FSU, qui dès ses débuts, a renoué avec le syndicalisme à la rencontre de la profession, la revitalisation des réunions syndicales... La vraie vie il s'y est jeté d'emblée comme ces gamin.es sautant dans les flaques et il lui a donné des couleurs. Il a dépoussiéré les revendications syndicales : renforcement des décharges de direction, scolarisation à deux ans, baisse des effectifs, travail en équipe... Autant de revendications qualifiées de « maximalistes » en 1993 et qui étaient, avant tout, les fondements d'une vision pour l'école et la profession. Une vision qui ancre aujourd'hui ces revendications d'alors dans la réalité quotidienne des écoles. Des revendications nourries de l'euphorie et de l'impertinence, de la conviction profonde que l'école n'est pas circonscrite aux quatre murs d'une classe. Des revendications posées comme un défi, celui de la transformation de la société par la transformation de l'école. Des revendications portées par la profession, des revendications issues de son quotidien.

Quel défi, quelle vision pour demain, c'est sans aucun doute l'enjeu de ce 12^{ème} congrès

Le SNUipp-FSU n'est pas destiné à vivre sur ses acquis. L'inclusion scolaire, la liberté pédagogique, les salaires, la formation continue mais aussi la rénovation du bâti scolaire, l'appropriation des technologies nouvelles au service de pratiques pédagogiques renouvelées, l'accès aux soins et aux spécialistes pour toutes et tous les élèves,... autant de sujets qui peuvent nourrir une nouvelle étape dans laquelle nous pouvons emmener la profession, lui redonner cette dignité qu'elle semble avoir perdue, ouvrir un nouveau champ des possibles à labourer collectivement pour un avenir meilleur. Notre engagement ne peut se mesurer à ce que nous aurons réussi à sauvegarder. Il se mesurera aussi à ce que nous aurons insufflé. Il se mesurera à notre capacité à (re)donner du sens à notre action, à notre capacité à mobiliser massivement la profession pour la rendre véritablement actrice de son destin et du destin de l'école, à trouver les chemins de la rupture avec cette forme de syndicalisme par délégation qui s'est installé peu à peu et qui n'est pas le nôtre.

Pour trouver de nouvelles pratiques, pour rompre avec la morosité, pour éviter l'impasse du syndicalisme convenu, il nous faut inventer une nouvelle palette de couleurs pour l'école.

ALEXANDRA BOJANIC (61), JEAN PIERRE CLAVERE (02), GUISLAINE DAVID (35), REGIS METZGER (57), NELLY RIZZO (41), RACHEL SCHNEIDER (93), NICOLAS WALLET (75)

Fonctionnement du Conseil National

La place du Conseil National est primordiale dans le fonctionnement du SNUipp-FSU, en tant qu'organe de décision démocratique et de représentation de l'ensemble des syndiqué.es.

Il doit également être un espace de parole, d'informations, d'échanges à la fois descendants, ascendants et horizontaux.

Dans sa structure actuelle et malgré des améliorations déjà apportées (mise en place des commissions, débat général par thématiques), il semble que le CN ne réponde pas pleinement à ces attentes et que les constats suivants puissent être faits :

- L'ordre du jour est souvent envoyé tardivement, et ne répond pas toujours aux préoccupations des sections
- Les sections éprouvent des difficultés à se mandater sur toutes les questions dans le temps imparti
- Les temps d'échanges entre sections sont limités
- Le débat général est une suite d'interventions qui ne remplit pas sa fonction de débat et certains sujets seraient mieux traités dans un autre temps du conseil national
- Les temps de réactions, questions aux points présentés sont trop limités
- La lecture et le temps d'amendement du texte action se déroulent en même temps que des points d'information

Par ailleurs, la crise sanitaire a forcé à réinventer le déroulement et l'accès à cette instance. Cela aussi doit être interrogé collectivement. Quel intérêt ou non de la visio-conférence ? Quel tempo, sur combien de jours, avec si besoin des temps d'échanges préalables ?

Enfin, la question de la formation, du tuilage et du partage de l'information ne doit pas être ignorée dans cette réflexion, alors que le renouvellement des équipes est un objectif et une réalité.

Pour toutes ces raisons, il semble urgent de se donner les moyens et le temps d'une réflexion qui pourrait aboutir à un fonctionnement mieux accepté, à un meilleur partage et une meilleure appropriation de l'information et à une construction plus efficace de l'action de notre syndicat.

STEPHEN SINGER (54), ISABELLE NICOLAS (54), AMELIE LAPPRAND (25), KARINE LAURENT (25), MARIANNE MASSON (72), JULIEN CRISTOFOLI (72), ELSA DELIGNIERES (64), BARTHELEMY MOTTAY (64), AURELIE BERGERON (60), GUILLAUME GRESSIER (60), AGATHE KONIECZKA (67), JONATHAN BOURREAU (67), RICARDE CLAUSS (67), MICKAËL CLAVELIN (67), HAYDEE LEBLANC (80), REMI NUCIBELLA (80), BUREAU DU SNUIPP-FSU 75, VINCENT MAYER (88), JEAN-CHRISTOPHE LABOUX (88)

Faire de la formation un pilier du nouveau syndical

L'évolution du recrutement dans nos professions, la remise en cause du dialogue social, l'accélération et la multiplication des contres réformes, et la banalisation des idées d'extrême droite nécessitent plus que jamais de développer et renforcer notre syndicalisme. Faire grandir les réseaux militants et les liens avec les syndiqué.es et la profession, passent par la formation de toutes et tous.

Cette formation est cruciale en termes de compétences, de militantisme, de démocratie syndicale ; elle doit renforcer l'assurance de toutes les actrices et acteurs du syndicat et donc leur engagement militant. Elle doit permettre aux militant.es de se dépasser pour apporter au collectif.

La formation est donc un enjeu important de notre structuration car militer en ayant conscience de la portée politique de nos gestes permet la prise d'initiatives, la réflexion et l'amélioration de nos actions.

Quels contenus ?

La formation militante du SNUipp-FSU doit être à l'image de la spécificité de notre syndicat et se nourrir des 3 piliers qui sont son identité, son originalité et sa richesse.

Il faut être ambitieuses et ambitieux sur ses contenus pour permettre au SNUipp-FSU de demain d'être toujours le syndicat majoritaire des écoles, celui qui permettra les résistances, celui qui défendra les conditions de travail de toutes et tous, celui qui donnera aux équipes l'envie et les moyens de reprendre la main sur leur métier pour transformer l'école et penser une société meilleure.

Parce qu'elle ne se résume pas à des savoirs à transmettre, la formation devra permettre d'analyser des pratiques qui ont fait leurs preuves tout en les questionnant. Partager, confronter et développer des analyses, comprendre et pratiquer la synthèse doivent faire partie intégrante des processus de formation.

Quelles modalités ?

Attachée au fonctionnement démocratique du SNUipp-FSU, la formation militante devra se co-construire avec les SD, les secteurs nationaux. Elle s'enrichira des pratiques du Centre de formation et de l'Institut de recherche FSU, d'autres OS et associations politiques, pédagogiques, etc. Elle pourra être également force de propositions.

La formation militante doit devenir un bel et grand objet capable d'inventer le syndicalisme de demain, celui qui donnera envie de militer et de lutter pour bâtir l'École pour toutes et tous mais également pour participer à la construction d'un avenir meilleur.

SOPHIA CATELLA (26), JULIEN GIUSIANO (83), ISABELLE NICOLAS (54), NINA PALACIO (89), VALERIE TAVERNIER (12)

Formation syndicale et militante : une nécessité.

Pour penser l'action syndicale du quotidien, pour appréhender la complexité du monde social dans laquelle la-le militant.e intervient et pour agir au mieux, une formation syndicale approfondie sera un pilier du SNUipp-FSU.

Aujourd'hui, la nécessité de réactiver une formation syndicale « de haut niveau » revêt encore plus d'intérêt. En sortant de l'urgence de la section départementale, en faisant un pas de côté, elle permettra d'asseoir les connaissances et l'analyse des camarades en responsabilité. Elle renforcera et favorisera le renouvellement, la féminisation des équipes et le tuilage entre les générations militantes.

Au SNUipp-FSU, à l'instar de ce qui peut être organisé par d'autres OS et déjà par certaines sections, de construire un plan de formation. Le champ des possibles nous est ouvert tant sur les contenus que sur les modalités. Le SNUipp-FSU devra mobiliser toutes les ressources intellectuelles et les énergies militantes pour prendre le temps de sa construction, de son déploiement au niveau départemental comme national et de l'animation des sessions de formation. Un premier niveau pourrait être imaginé localement à destination du cercle militant (mais ouvert à l'ensemble des syndiqué.es) tandis que des cycles de formations supérieures seraient proposés aux (futur-es) responsables des sections départementales.

Durant ces formations, les liens se tissent, des discussions s'engagent, la camaraderie se construit. C'est évidemment un objectif. Des éléments généraux mais indispensables à la compréhension du monde social doivent être apportés : analyse du capitalisme et de sa dynamique, analyse de son articulation avec d'autres rapports sociaux (sexisme, racisme, etc.) l'histoire du mouvement ouvrier et plus spécifiquement du mouvement enseignant, histoire de l'institution scolaire et de ses réformes, analyse du corps enseignant et de ses évolutions, etc. Il faudra ainsi veiller à articuler la transmission des connaissances essentielles à l'action syndicale (écoles, service public, précarité, etc.) et celles qui éveillent aux questions économiques, juridiques, écologiques, féministes ou de lutte contre les discriminations. De son côté, l'approche historique permettra d'appréhender la façon dont le SNUipp-FSU s'est construit, sur quels mandats, sur quelles revendications, sur quel mode d'action pour, *in fine*, imaginer ensemble comment renforcer son action afin d'en faire l'outil à la hauteur de nos mandats, pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

HAYDEE LEBLANC (80), BARTHELEMY MOTTAY (64), PIERRE RIPART (60)

La transformation sociale passera par la féminisation des équipes militantes

Alors que nos professions sont composées à plus 80% de femmes pour les PE et à plus de 90% pour les AESH, les équipes militantes à tous les niveaux peinent à être représentatives. Comment représenter pleinement nos collègues si notre syndicat n'est pas à leur image ? Il est de notre responsabilité de créer un cercle vertueux qui permette aux femmes de militer au sein de nos sections et d'y prendre des responsabilités afin que la FSU-SNUipp soit un syndicat ancré dans les écoles et dont les militant-es sont des paires. Nous devons lever les barrières et créer les conditions favorables à l'engagement des femmes. Pour cela nous devons poursuivre leur visibilité à travers tout notre langage. Partout, nous devons aussi leur permettre d'accéder aux places de secrétaires ou co-secrétaire. Pour y parvenir, ne devrions-nous pas rendre obligatoire la mixité à minima dans les co-secrétariat ? Ainsi nous devons nous imposer de ne jamais remplacer une femme par un homme et de toujours chercher à inclure de nouvelles militantes tant que la proportion femme/homme dans nos professions ne sera pas atteinte. Nous devons accepter de réorganiser notre fonctionnement pour permettre un investissement entier et serein des militantes. La co-organisation des tâches est un levier essentiel pour que les femmes ne reculent pas devant les responsabilités par crainte d'être moins à la hauteur ou moins légitimes. L'accompagnement des femmes par les femmes permet à celles-ci de dépasser les appréhensions et d'élaborer les solutions qui permettent à toutes de pouvoir prendre leur place malgré. En opposition au fonctionnement de la société patriarcale, il est nécessaire que les militantes ne se sentent pas dans l'obligation de prouver leur valeur. Ainsi, elles doivent, pour se sentir légitimes, être accompagnées et mises en confiance par d'autres militantes. A nous de proposer un schéma différent qui correspond davantage aux valeurs sororales pour qu'entre femmes nous trouvions une forme de militantisme qui nous corresponde et qui permettra à plus de femmes de nous rejoindre. Nous revendiquons que la mise en avant du féminisme de notre syndicat est cruciale pour affirmer que l'égalité femme/homme est incontournable dans le syndicalisme de transformation sociale. C'est par l'ensemble de ces actions que les femmes prendront toute leur place au sein de la FSU-SNUipp. Féminiser les équipes est un combat à mener pour faire avancer notre société vers la sortie du patriarcat et des inégalités.

AURELIE BERGERON (60), ANNABEL CATTONI (44), CECILE LEHUEDE (44), JESSICA MOREAU (44), MARIEKE MOUZARINE (60), PERRINE PARMENTIER (44), ANAIS PINOCHEAU (60), CELINE SIERRA (44)

Adapter Fenêtres sur Cours à la période.

Notre revue syndicale est un outil important du rayonnement de notre organisation syndicale. Elle est reconnue par les enseignant-es. Elle permet dans un format se voulant accessible au plus grand nombre de relayer nos positionnements et notre projet pour l'école en particulier au travers de leurs déclinaisons au niveau du métier.

Il est légitime qu'elle soit régulièrement objet de réaction et de débat.

Traditionnellement, cette publication s'adressait à un milieu professionnel plutôt politisé à gauche. Ce prérequis du niveau d'analyse permettait d'avoir une ligne éditoriale ciblée sur les pratiques du métier. De cette façon, notre organisation élargissait son lectorat et par là, son influence.

Si le vote enseignant reste globalement à gauche, la crise des partis de gauche traditionnels, l'hétérogénéité sociologique croissante dans le milieu, le recul récent mais sensible de la syndicalisation, l'absence d'avancées sociales significatives, le renouvellement générationnel participent à affaiblir la perception de la profession de la nécessité d'une organisation syndicale.

Cette situation appelle une inflexion du contenu que nous proposons à nos syndiqué-es et plus largement aux collègues à travers ce moyen de diffusion destiné à la fois à l'ensemble des enseignant-es et AESH et à nos militant-es et adhérent-es.

Plus qu'avant, et de façon structurelle, il nous faut donner plus de visibilité à notre travail syndical tout en gardant des caractéristiques qui font l'identité de Fenêtres sur Cours.

Le bilan de la maquette actuelle et une réflexion pour contribuer à renforcer ces aspects sont donc nécessaires. Il ne s'agit pas de transformer radicalement cette rare revue spécialisée au métier enseignant du premier degré et à l'école mais de renforcer la part dédiée aux questions revendicatives. La suppression de deux pages d'actualités lors de la refonte de la maquette a entraîné une minorisation de ces sujets.

Il est nécessaire de mettre davantage en avant les luttes en cours, les analyses et publications faites par les secteurs, les prises de positions et communiqués du SNUipp-FSU, les actualités politiques, les mobilisations syndicales et sociétales à la fois locales, nationales et internationales. Pour relever l'enjeu d'une remobilisation militante et de syndicalisation, le SNUipp-FSU doit donner à voir ses actions dans leurs diversités et les diverses dynamiques de luttes collectives. Le contexte sociétal nous y oblige également.

MATHILDE BLANCHARD (64), JEAN PHILIPPE GADIER (31), VIRGINIE SOLUNTO (67)

Changer la donne financière des SD FSU

Lors de la création de la FSU, le choix a été fait de financer son fonctionnement sans adhésion directe. Ainsi, chaque syndicat national qui la compose verse tous les ans une cotisation à la fédération. 18,5 euros sont donc reversés par le SNUipp-FSU sur chaque adhésion. Charge à la structure nationale de la FSU de donner les moyens de fonctionner sur cette base à l'ensemble des échelons de la fédération.

La FSU nationale dote chaque section départementale de la fédération d'un montant équivalent à environ 2,60 euros par adhérent.

Il y a urgence à mettre en débat les modalités de définition de la clé de répartition des moyens internes à la fédération. La modalité actuelle place incontestablement bon nombre de sections fédérales départementales en difficulté financière.

Ainsi, deux solutions s'affrontent localement : s'en tenir à la dotation nationale et laisser la structure fédérale se débattre pour payer les factures ou alors voir les structures locales des syndicats nationaux mettre une seconde fois la main à la poche.

Nous le savons bien, contraints et forcés au regard notamment des élections professionnelles où l'image de la FSU est mise en avant, c'est la 2nde option qui est le plus souvent retenue.

En règle générale, et même si d'autres syndicats contribuent de temps à autres, c'est bien souvent le SNUipp et le SNES qui pallient les carences nationales.

Il devient parfois compliqué d'inclure cette charge supplémentaire dans les budgets des SNUipp-FSU locaux.

La question ici posée est éminemment politique : les syndicats nationaux doivent-ils contribuer 2 fois au financement de la fédération ?

S'il n'est pas acceptable de laisser mourir financièrement la section départementale de la FSU, il n'est pas pour autant légitime que le double financement, indirect par le versement national et direct en mettant la main à la poche pour payer les factures, soit de rigueur.

Le rapport financier figurant dans les documents préparatoires au congrès de Metz stipule que les réserves financières nationales s'élèvent à une année de fonctionnement.... Soit plus de 4 millions d'euros.

Dans ce contexte-là, le SNUipp-FSU doit être moteur dans la nécessaire réflexion fédérale afin que la FSU modifie sa clé de répartition financière interne et qu'ainsi nos sections départementales fédérales puissent correctement fonctionner sans que localement le SNUipp-FSU ne soit contraint à un double financement qui impacte parfois fortement son budget annuel.

JULIEN GIUSIANO (83)

Pratiques militantes et place du SNUipp dans la Fédération

Le mandat passé nous a conduit à mettre en œuvre renouvellement et féminisation. Nous avons également repensé nos pratiques militantes et l'organisation de notre section de par des contraintes imposées et de par l'engagement moral vis-à-vis de nos mandats. Le contexte social et syndical nous oblige lui aussi à repenser notre activité syndicale.

Le bilan d'étape du travail amorcé sur ces questions nous conforte dans nos choix volontaristes, qui ont permis d'obtenir des avancées encourageantes dans notre fonctionnement : nous avons poursuivi le fonctionnement en co secrétariat élargi (5 co secrétaires 4 femmes et 1 homme). Cela a permis une répartition non cloisonnée des dossiers et une préoccupation du tuilage de nouveaux.elles déchargé.es tout en assurant une répartition de la charge de travail et en facilitant l'investissement des femmes et la montée en charge de nouveaux et nouvelles militant.es.

Ce parti pris n'est pas sans difficulté et nécessite une préoccupation permanente du collectif dans notre fonctionnement. La crise sanitaire a impacté l'activité de la section et le collectif : lien avec le CS, rencontres des collègues et nous ont amené.es notamment à réenclencher une dynamique volontariste de tournées d'écoles avec un objectif de maillage du département.

Ce fonctionnement en co secrétariat SNUipp élargi a permis également d'investir le secrétariat FSU lui aussi élargi (8 co secrétaires dont 3 co secrétaires généraux) et ainsi favoriser les liens entre syndicat national et activité fédérale. Les allers retours réguliers entre secrétariat SNUipp et secrétariat FSU ont ancré les préoccupations fédérales au cœur de notre activité quotidienne (mails à la profession, publications...) tout en renforçant la place du SNUipp dans les mobilisations et les questions sociales. L'émergence et l'implication au sein du SNUipp de nouveaux et nouvelles militant.es sur ces questions sont aussi une réelle motivation.

ALEXIA SEGUIN (31), GUY ÉRIC JACQUET (31), MARIE GASCARD (31), XAVIER MOUCHARD (31), ESMERALDA PANADERO (31), CHARLOTTE ANDRIEU (31)

Pour une FSU-SNUipp porteuse de sa fédération

Nous le savons, le vote aux élections professionnelles a entraîné des pertes de voix (> 23 000) entre vote CAPN et vote CT-MEN avec en conséquence la perte d'un siège en CT-MEN et de la 1^{ère} place dans la Fonction Publique. Pour les prochaines élections professionnelles, alors que cinq ans de plus de casse des services publics et plus largement de violences économiques, écologiques et sociales nous attendent, il est impensable que la FSU continue à perdre autant de voix.

En Congrès National à Metz, la FSU « encourage les syndicats nationaux à converger vers une identité visuelle et une charte graphique communes et à mettre systématiquement en avant l'appartenance à la fédération [et] à citer le sigle FSU avant celui de leur syndicat dans leur communication. ».

Le temps presse !

Si réglementairement, il fallait attendre ce congrès national pour acter un éventuel changement de nom, l'urgence se fait de plus en plus pressante, à six mois des élections professionnelles.

Aux échelles locale et nationale, les collègues, et particulièrement les AESH, adhérent.es ou non au SNUipp-FSU, doivent pouvoir identifier de façon claire et systématique la fédération à laquelle appartiennent le SNUipp-FSU et les autres syndicats de la FSU.

Des efforts ont déjà été largement fournis depuis Perpignan pour rendre plus visibles le logo et le sigle FSU dans les communications du SNUipp-FSU. Ils doivent être poursuivis, amplifiés et systématisés aux échelons départemental et national. Il est important que lors des interventions médiatisées des militant.es investi.es dans les sections, le logo et le sigle de la FSU soient systématiquement associés à ceux du SNUipp-FSU.

Des sections départementales du SNUipp-FSU ont d'ores et déjà fait le choix de changer leur nom pour celui de « FSU-SNUipp XX », soutenues par leur congrès ou leur conseil syndical, et son intervenues en ce sens en Conseil National cette année.

Bien sûr, cette action n'aura de sens que si le SNUipp-FSU est suivi dans cette démarche par d'autres syndicats nationaux de la fédération. Pour autant, le SNUipp-FSU a bien une part active à prendre, au CDFN comme dans les CDFD, pour faire avancer les choses en s'appuyant sur le mandat fédéral voté en février dernier à Metz.

Le congrès national du SNUipp-FSU est une occasion de donner une impulsion, en particulier en actant le passage de son sigle en FSU-SNUipp pour la rentrée de septembre 2022.

BUREAU DEPARTEMENTAL DU SNUIPP-FSU 64,
BUREAU DEPARTEMENTAL DU SNUIPP-FSU 54

Tendances, Courants de pensées ...Ça sert à quoi ?

Le SNUipp-FSU avec la FSU ont un fonctionnement un peu particulier. Ils sont une forme d'ovni dans le paysage syndical et militant.

La volonté de notre syndicalisme est de construire un syndicalisme de luttes de transformation sociale, à vocation majoritaire.

Si le but est de permettre à l'ensemble des personnels d'être syndiqué-es et militant-es au SNUipp-FSU, il faut permettre que des orientations, des entrées différentes dans le syndicalisme puissent enrichir la pensée collective. Le pluralisme existe dans le milieu que nous syndiquons, il doit pouvoir trouver sa place dans notre organisation et notre syndicalisme.

Les tendances permettent cela. Ce n'est pas une vocation fractionnelle, basée sur l'affirmation d'une orientation qui serait juste, qui porterait une ligne pure, en opposition à d'autres, mais l'alimentation de la réflexion collective par les courants de pensée permet de construire une orientation commune et partagée par tout le syndicat.

Cela nécessite de la controverse. Le SNUipp-FSU et la FSU ont fait le choix de l'organiser démocratiquement plutôt que de laisser cela se faire de façon informelle, clandestine et peu transparente pour tout-es les syndiqué-es.

Mais le SNUipp-FSU est allé encore plus loin en organisant le vote d'orientation après le travail d'intégration et d'amendements qui font notre corpus commun, en érigeant la synthèse en principe fondamental. Et donc pour qu'il y ait synthèse riche, il faut qu'il y ait thèses, débats...vote d'orientation et donc tendances pour que ce choix soit le plus éclairé possible pour toutes et tous.

Il faut noter positivement que l'orientation de notre syndicat est décidée par près de 16 000 syndiqué-es, 4 ou 5 fois plus que les militant-es réuni-es dans les congrès départementaux.

Il n'y a pas d'organisation syndicale où le débat démocratique a lieu à une échelle aussi large.

Il nous faut, pourtant, aujourd'hui franchir une nouvelle étape. Comment peut-on permettre aux syndiqué-es de participer aux débats à d'autres moments que lors des votes d'orientation ? Comment rendre accessible aux syndiqué-es la construction de la synthèse ?

Il faut enrichir encore cela pour permettre de maintenir un syndicalisme avec une telle avance démocratique, un syndicalisme où la controverse permet de déboucher sur des mandats partagés par toutes et tous.

C'est d'autant plus nécessaire que nous voulons avancer vers la construction d'un nouveau cadre syndical avec CGT et Solidaires.

LAURENT CADREILS (31)

Avenir du syndicalisme : poursuivre la recomposition syndicale

Les résultats des élections présidentielles montrent à quel point il est urgent de rassembler très largement les forces progressistes du pays pour construire une société féministe, écologique et sociale, pour garantir les droits et respecter la dignité de toutes et tous, pour réduire drastiquement les inégalités, pour améliorer les conditions de vie en redistribuant les richesses.

Rassembler, c'est ce que le SNUipp-FSU a réussi à faire le 13 janvier 2022, rejoint par tous les autres syndicats pour envoyer un message fort au gouvernement l'obligeant ainsi à entrer en négociations. En assumant sa position, le SNUipp-FSU a contraint non seulement le gouvernement à plier mais aussi les autres organisations syndicales à clarifier leur position et à nous rejoindre dans la lutte.

Après l'amertume de la séquence des élections présidentielles, il est nécessaire de poursuivre les démarches de collaborations entre organisations pour combattre et lutter ensemble pendant ce deuxième quinquennat Macron. A l'exemple des expressions unitaires sur l'extrême-droite, le syndicalisme doit pouvoir s'exprimer largement pour une autre société que celles déclinées à l'occasion du second tour.

Nous devons pouvoir construire un nouvel outil syndical commun s'appuyant sur le syndicalisme de transformation sociale (CGT, Solidaires), sans exclusive, passant par des collaborations plus étroites et plus permanentes avec celles qui le souhaitent. Les rapprochements syndicaux ne sont pas antinomiques au choix de l'unité syndicale. Dans le premier degré, réussir une unité large ne se fera pas sans les autres organisations représentatives que sont l'UNSA ou FO.

La période des élections professionnelles qui s'annonce risque de mettre à mal cette unité, d'attiser les clivages et la concurrence entre les organisations. Le risque de gaspiller énergie et temps militant dans la recherche d'alliances éphémères, à géométrie variable et donc difficilement lisible pour les salariés, est réelle. Pour autant, tout en poursuivant le travail unitaire le plus large, le SNUipp avec la FSU doit pouvoir poursuivre la construction de cet outil syndical commun que la FSU propose à la CGT et à Solidaires. Il nous faut convaincre nos partenaires ainsi que les personnels de son utilité pour imposer d'autres choix sociaux lors de ce deuxième quinquennat Macron, pour les personnels, pour la survie de l'école publique, pour la société.

GUILAINE DAVID (35), NICOLAS WALLET (75)

L'enjeu brûlant de l'unification syndicale

Construite comme une réponse au choix provisoire de l'autonomie fait par la FEN à la sortie de la seconde guerre mondiale lors du départ de FO de la CGT, l'unification du syndicalisme de transformation sociale est devenue un enjeu brûlant.

Brûlant tout d'abord par la nécessité, pour peser encore davantage, de rassembler trois organisations syndicales, CGT, Solidaires et FSU, qui partagent nombre d'analyses et de revendications tout en se retrouvant côte à côte dans les mobilisations depuis de nombreuses années.

Brûlant toujours car après un temps, bien trop long, où seule la FSU envisageait explicitement cette unification dorénavant la CGT et Solidaires écrivent et produisent un discours en ce sens à leur plus haut niveau.

Brûlant enfin car la situation politique au lendemain de l'élection présidentielle impose avec encore davantage d'acuité d'avancer concrètement dans la construction d'un nouvel outil syndical pour affronter la reconduction de l'ultra-libéralisme.

Toutefois, bien que brûlantes, cette urgence et cette nécessité ne se suffisent pas à elles seules. Il faut nous emparer des multiples questions que posent cette perspective d'unification pour les traiter à tous les niveaux et en ayant toujours la préoccupation d'y impliquer les personnels. En effet les discussions et débats autour de l'unification syndicale ne peuvent rester dans les seuls cercles militants, même nous devons les aborder longuement dans les congrès départementaux puis ensuite à Mulhouse. Un des enjeux de notre congrès sera de proposer des modalités pour rendre cette démarche d'unification la plus collective possible. Pour cela, il nous faut identifier les questions concrètes à discuter avec nos collègues dans une forme d'équilibre pas si simple à tenir entre les réalités diverses du syndicalisme dans le premier degré, dans la Fonction publique et à l'échelon interprofessionnel ou entre les réalités locales, avec leurs histoires, leurs fonctionnements et leurs ressentis, et le cadre national qui peuvent être parfois bien différents.

Bien que brûlante, nécessaire et (ré)affirmée, cette démarche d'unification syndicale ne sera pas simple à concrétiser, il nous faudra cerner puis lever les obstacles, les petits comme les plus importants, au fur et à mesure. Néanmoins, construire un nouvel outil syndical rassemblant largement les salarié-es pour affronter la période à venir et en changer profondément l'orientation est galvanisant. Cette démarche de construction peut porter et démultiplier notre énergie militante.

ARNAUD MALAISE (75), BLANDINE TURKI (25)

Répondre à la situation, ouvrir les possibles, sans exclusive

Les résultats des élections présidentielles montrent la recomposition politique en cours. Deux éléments sont notables. Le premier est la polarisation de l'électorat autour de trois regroupements. L'un est néolibéral, autoritaire et au service des 1 %. L'autre est réactionnaire, raciste, islamophobe et antisocial. Le dernier est progressiste, pour la justice sociale et écologique. Les deux premiers pôles à l'opposé des valeurs de la FSU ont regroupé plus de 60 % des suffrages exprimés.

Le deuxième est que deux de ces formations ne sont pas organisées autour de partis classiques, inscrits dans la tradition politique de la 5ème république. Au vu de l'abstention très élevée, cela donne à voir une forme de rejet.

Ce bilan nous ne pouvons pas le repeindre en rouge. Il impose au contraire une responsabilité pour le syndicalisme de transformation sociale et, plus largement, pour toutes celles et ceux qui veulent remettre à l'endroit ce monde qui tourne à l'envers. Notamment parce que les désespérances et injustices que cause la politique libérale nourrissent l'extrême-droite. Et qu'il n'y a aucune raison pour que cette dernière ne finisse pas par prendre le pouvoir si nous ne renversons pas la table.

Mais ce bilan est aussi porteur d'espoir. Avec un pôle qui pèse électoralement 30 %, pôle en faveur duquel la jeunesse et les quartiers populaires se sont massivement exprimés par leur vote, dynamique nouvelle, les possibles existent.

Pour cela la FSU et le SNUipp devront dépasser les clivages anciens, réinventer les alliances actuelles sans exclusive. Car au-delà de la nécessaire unification syndicale, c'est bien avec l'ensemble du champ politico-social que les résistances devront se construire. Avec les « nouveaux mouvements sociaux » écologistes, féministes, de lutte contre les discriminations, mais aussi avec le champ politique. Car ce que nous disent ces jeunes qui défilent pour le climat, contre les violences faites aux femmes ou la répression policière, et vont, en même temps, déposer un bulletin « de gauche » dans l'urne, c'est qu'il est impératif de se rassembler. Qu'il n'y a pas d'autres choix.

Il y a urgence à retisser les liens et à le faire de la façon la plus large possible, entre les associations, syndicats, partis, mouvements progressistes... pour que ce soit les forces de transformation sociale, dans un large front social, écologique et politique, qui donnent le tempo de ce début de nouveau quinquennat. Et ouvrent des possibles autrement plus émancipateurs que les matins bruns.

MATHILDE BLANCHARD (64), LAURENT CADREILS (31), ARNAUD MALAISE (75), SANDRINE MONIER (63), ÉMILIE MOREAU (49), BLANDINE TURKI (25)

Prendre le tournant

Le syndicalisme a été percuté par plus de 2 années de pandémie plaçant les militant-es à distance des collègues. Il a également été mis à mal par 5 années de politiques néolibérales qui ont attaqué tous azimuts les acquis sociaux et le paritarisme. Dans l'EN, les réformes, passées en force, risquent de transformer en profondeur l'école et les carrières des agent-es. En les individualisant, elles mettent en place une concurrence des uns contre les autres au détriment de la qualité du Service Public.

Et avec l'affaiblissement de la représentativité des élu-es syndicaux, la devise du SNUipp-FSU « équité et transparence » ne peut plus être garantie. C'est donc bien une attaque globale sur l'école et son fonctionnement, comme sur le syndicalisme.

Enfin, ce congrès se tiendra après une élection présidentielle qui aura vu les idées d'extrême droite progresser et le néolibéralisme, pas assez identifié comme tel, récolter le pouvoir.

Pour autant, il est hors de question de rendre les armes.

Ce congrès doit nous permettre de nous tourner vers l'avenir et de préparer le SNUipp-FSU de demain, celui qui va lever les résistances, rencontrer les collègues et remettre la profession en action.

Le contexte politique nous révèle à quel point la diffusion des idées progressistes est primordiale. Le SNUipp-FSU doit réinterroger sa communication pour la faire évoluer. Le papier, toujours nécessaire, ne doit pas empêcher le développement d'outils numériques percutants.

Mais convaincre la profession comme l'opinion publique ne pourra pas reposer entièrement sur nos médias. La rencontre avec les collègues et les acteurs et actrices de l'école doit être la priorité absolue.

Les tournées d'école répondent aux indispensables enjeux de maillage.

Le syndicalisme doit aussi renouer avec ses missions premières : donner du temps aux travailleur-ses pour se réunir et penser collectivement. Les stages, les colloques, les universités doivent se développer. Ils sont les grands rdv qui participent à renforcer les collectifs et la prise de conscience des rapports de force...

Ces rencontres peuvent mêler dans un même temps questions pédagogiques et questions politiques. Ils peuvent se penser en lien avec les mouvements pédagogiques, les associations et collectifs locaux afin de nouer des liens, développer des résistances et lancer des dynamiques.

Ce congrès peut initier un tournant, sachons le prendre et créer un élan enthousiasmant !

MAGDALENA CONCA (05), MARIE DENIS (74),
NINA PALACIO (89)

Construire un nouvel outil syndical : un objectif à atteindre

En écrivant dans ses textes de congrès et dans son appel à construire un nouvel outil syndical à même de répondre à la nécessaire unification syndicale, la FSU a pris ses responsabilités en indiquant à ses principaux partenaires syndicaux et aux autres organisations sa disponibilité à faire avancer les choses. Les raisons de ce réel « pas en avant » sont nombreuses : isolement des travailleur-euses, rouleau-compresseur libéral, recomposition du salariat, faiblesse de la syndicalisation, dialogue social de façade ...

Le fonctionnement en triptyque de la FSU : syndicats nationaux, sections fédérales départementales et tendances, implique que chaque composante investisse ce mandat. Il est donc de notre responsabilité syndicale en tant que militant-es du SNUipp-FSU de profiter des congrès départementaux et national pour réfléchir à cette unification syndicale.

Nos congrès sont l'occasion de lancer les débats et de poser toutes les questions. Quel cadre unitaire peut-on/doit-on construire ? Doit-il s'appuyer sur une logique sectorielle ou au contraire s'adosser dès le début à une dimension interprofessionnelle ? Les élections professionnelles approchant, faut-il mettre en débat des listes communes pour les CAP, les CSA, les CCP ou est-ce trop prématuré ? Des listes communes existent déjà aux ministères de l'agriculture, de l'environnement mais aussi de façon limitée à l'éducation nationale. Il faut aussi réfléchir à des passerelles intersyndicales pour échanger des informations, des documents d'instances, travailler à des revendications et mandatements communs. Depuis plusieurs années, nos initiatives multiples avec CGT et Solidaires dans l'interpro, dans les luttes sectorielles mais aussi dans le cadre de « Plus jamais ça », caractérisent clairement nos rapprochements idéologiques. Imaginer un nouvel outil intersyndical commun n'est donc ni utopique ni irréfléchi.

Il nous faut donc y parvenir. C'est dans l'intérêt de nos syndicats, de nos adhérent-es et des travailleur-euses. Réunir le syndicalisme de transformation sociale est aujourd'hui un impératif, à nous collectivement de sortir de notre congrès national avec des mandats nous l'autorisant. Y arriver serait aussi un sérieux encouragement donné aux milliers de travailleur-euses qui revendiquent avec nous une transformation émancipatrice de la société et la construction d'alternatives au libéralisme.

BERNARD VALIN (44)

Pour la construction d'une organisation syndicale commune FSU-CGT-Solidaire et avec toute organisation syndicale qui le souhaite.

Le SNUipp-FSU 74 de Haute-Savoie a été particulièrement déçu du congrès de la FSU de Metz qui s'est contenté de proposer des intersyndicales pérennes à nos partenaires syndicaux, notamment la CGT et Solidaires.

Nous pensons, au contraire, qu'il aurait fallu se saisir de l'occasion et des mains tendues de nos partenaires pour avancer le plus loin possible vers la recomposition du mouvement syndical, et notamment du mouvement syndical de transformation sociale, sans exclusive.

Nous y voyons de nombreux avantages :

- tout laisse à penser que les luttes sociales à venir s'annoncent très difficiles suite aux élections politiques : que ce soit contre les fascistes, ou contre la politique sévère qu'annonce le candidat Macron. Une unité syndicale renforcée nous apparaît donc comme nécessaire.
- Nous cherchons à développer le syndicalisme de terrain, local. Cette union renforcerait notre capacité à travailler avec les unions locales, dans une sorte de maison commune, notamment pour les actions interpro.
- Cela nous permettrait aussi de mettre concrètement des moyens en commun pour affiner nos revendications en dehors du champ éducatif, sur la protection sociale et la complémentaire santé par exemple.

Cette annonce aurait un impact fort sur l'état d'esprit syndical et le moral de nos militants, à qui les messages d'espérance manquent en ce moment.

En augmentant de fait notre représentativité dans l'Education Nationale, la Fonction Publique et l'interpro, elle amènerait d'autant plus des organisations syndicales comme l'UNSA à tenir compte d'un rapport de force et les inciterait à travailler avec nous, et pourquoi pas dans des intersyndicales régulières, voire pérennes.

Car il ne s'agit pas de construire un "pôle syndical radical" mais de faire un premier pas de façon concrète et significative vers la réunification de l'ensemble du mouvement syndical.

Cette organisation mettra forcément du temps à se construire, alors autant s'en donner le mandat dès maintenant !

CONGRES DU SNUIPP-FSU 74

Notre syndicalisme doit continuer, toujours, à se réinventer.

Si la conscience d'appartenir à un collectif, et non seulement à un groupe, est la condition du déclenchement de l'action militante, comment aujourd'hui, avec l'évolution de notre profession et de la société pouvons-nous rendre cette appartenance opérante, pour continuer à faire vivre notre syndicalisme de lutte et de transformation sociale ?

Nous ne pouvons pas nous contenter de décrire un pseudo désintérêt pour l'action syndicale de la part de nos collègues alors que celles et ceux-ci continuent à s'informer, à demander aide et conseil et n'hésitent pas à se tourner vers les militant-es, reconnu-es et respecté-es dans leurs engagements. Nous ne devons pas nous bercer du discours actuel sur le développement de l'individualisme comme excuse à nos difficultés à faire du collectif.

Tous les individus que sont nos collègues, partagent des valeurs et des besoins communs.

Penser que toutes nos difficultés seraient issues de la LTFP reviendrait à considérer que les relations que nous avons pu avoir avec nos collègues étaient justes transactionnelles.

Or notre syndicalisme a toujours reposé sur les valeurs collectives et la construction des solidarités.

Le rôle de notre syndicat, c'est de se positionner en tant qu'intellectuel collectif qui prouve la valeur et la pertinence de ses réflexions sur le métier et sur la société, et d'irriguer la profession en même temps qu'il s'alimente du terrain. C'est aussi de susciter de nouvelles solidarités fondées sur la prise de conscience d'un sort commun : urgence sociale, écologique, féministe et antiraciste, urgence de défendre les services publics et les personnels.

Nous devons aujourd'hui questionner le renouveau de notre action et l'organiser.

Nous pouvons le considérer en trois dimensions : les stratégies impulsées sur le terrain, les stratégies impulsées par le collectif militant national, celles émanant de mobilisations qui prennent forme en dehors de notre sphère syndicale et que nous soutenons. Ces trois dimensions sont poreuses et peuvent être liées entre elles. Si notre syndicalisme n'est pas un bloc monolithique, la cohésion entre ces trois dimensions augmente notre pouvoir et notre vitalité augmente notre force.

Le SNUipp-FSU a une force inouïe : des équipes militantes partout sur le terrain qui veulent changer l'école, la société. A nous de bouleverser un peu notre façon de faire et de mettre toujours plus d'horizontalité.

LAURENT CADREILS (31), VALERIE TAVERNIER (12)

Avec la profession, imposer d'autres choix

Le 24 au soir, c'est le soulagement qui a prévalu après la défaite de Marine Le Pen tant elle n'a jamais été aussi proche du pouvoir. Pour autant, la hauteur historique de l'abstention, du vote blanc et nul ainsi que du nombre de voix se portant sur l'extrême droite montrent un rejet important du président sortant mais aussi une porosité toujours plus grande aux idées les plus réactionnaires et terriblement dangereuses. Il est de la responsabilité du syndicalisme de rappeler sans cesse que l'extrême droite est et restera l'ennemi des travailleurs et travailleuses.

La réélection d'Emmanuel Macron n'est cependant pas une bonne nouvelle tant le futur quinquennat semble s'inscrire dans la droite ligne du précédent. Il est donc de notre responsabilité, avec la FSU, de peser pour construire l'unité d'action la plus large afin d'imposer d'autres choix qui ne laissent personne au bord du chemin.

Renouer avec les mobilisations de masse

Durant cinq ans, dans le 1er degré, le SNUipp-FSU a été le principal opposant à la politique éducative incarnée par Jean-Michel Blanquer, mobilisant la profession en décryptant les différentes réformes annoncées et en maintenant le contact au plus près du terrain malgré la pandémie et la loi de Transformation de la Fonction Publique. C'est bien ce travail de fond, qui a permis de mettre massivement en branle la profession le 13 janvier dernier et qui a réussi à faire vaciller un ministre pourtant largement soutenu par le président de la République.

Pour Unité Action & sans tendance, cette dynamique doit constituer notre boussole. Face à une politique éducative qui aggrave les inégalités, face à des conditions de travail qui se dégradent, face à une remise en cause de notre professionnalité, nous devons relever la tête et retrouver la fierté de notre métier qui doit être reconnu à sa juste valeur y compris par une revalorisation financière conséquente. Multiplier les rencontres avec la profession, proposer des objets de débats voire de dispute professionnelle tout en continuant à travailler

Conforter et réinventer notre syndicalisme

Après un quinquennat marqué par le déferlement d'un néolibéralisme doublé d'autoritarisme qui n'a pu être contenu que partiellement par des mobilisations, notamment syndicales, l'élection présidentielle laisse un goût amer. Une double amertume désastreuse, celle de l'absence d'un débouché politique aux urgences sociales et écologiques et celle du renforcement de l'extrême droite et de ses idées, nourrie entre autres par les politiques antisociales des gouvernements successifs.

Pour autant la question sociale n'a pas disparu et reste centrale. Les résultats du premier tour de l'élection montrent même qu'une part significative de la population –et encore davantage parmi les personnels des écoles– plébiscite une rupture avec les politiques en cours, ce qui ne peut que nous conforter dans notre projet syndical d'une école émancipatrice et démocratique dans une société débarrassée des oppressions.

Au fil de ces cinq dernières années, le syndicalisme de transformation sociale a multiplié les grèves et mobilisations, notamment lors de la réforme des retraites, ce qui, conjugué à la pandémie, en a permis la suspension. Notre syndicalisme –le SNUipp et la FSU– a ainsi pris toute sa place pour faire reculer et contrecarrer les projets de cette politique de renforcement des inégalités sociales et scolaires. Dans l'éducation, la grève historique du 13 janvier a permis une forme d'irruption de la question de l'école dans la campagne électorale et devrait amener

le lien avec la recherche, consulter régulièrement les collègues... c'est ça aussi l'action syndicale. C'est grâce à la légitimité apportée par le terrain que nous pourrions renouer avec des mobilisations de masse, seules à même de porter un projet alternatif aux réformes en cours.

Et donc, retrouver la confiance dans l'action collective

Notre projet pour l'école est un élément essentiel de la transformation sociale nécessaire face à l'accroissement des inégalités. C'est pour cela qu'avec la fédération, le SNUipp-FSU s'investit pour la défense des droits (droits des enfants, droits humains...) face aux dérives autoritaires, discriminatoires voire parfois xénophobes. A l'heure où la question écologique devient essentielle et mobilise notamment la jeunesse, le SNUipp et la FSU s'inscrivent pleinement dans les mobilisations en cours en particulier dans le cadre de Plus Jamais Ça.

Porter un projet ambitieux pour l'école comme pour la société, voilà ce qui doit guider notre engagement au quotidien. Pour UA & ST, c'est en confrontant ce projet avec la profession, en construisant avec elle que nous pourrions retrouver la confiance dans l'action collective, particulièrement mise à mal ces dernières années. Il est nécessaire pour le SNUipp-FSU de retrouver l'élan qui a permis d'imposer notre singularité dans le paysage syndical et c'est avec cette dynamique que nous pourrions imposer d'autres choix.

POUR UNITE ACTION ET SANS TENDANCE : CLAIRE BILLES, ALEXANDRA BOJANIC, SERGE BONToux, FRANCK BROCK, PAULINE CANER, SOPHIA CATELLA, NOLWENN CLARK, JULIEN COLOMBEAU, MAGDALENA CONCA, GUILAINE DAVID, NATACHA DELAHAYE, MARIE DENIS, JULIEN FERNANDEZ, AURELIE GAGNIER BOIVIN, SOPHIE GRENON, GAËL LAUNAY, CATHERINE LE DUFF, THIERRY MAIRE, REGIS METZGER, CHRISTOPHE MOTTUEL, JOËLLE NOLLER, NINA PALACIO, THOMAS PIN, VIRGINIE PRIVAT, NELLY RIZZO, MARIE-ROSE RODRIGUES-MARTINS, RACHEL SCHNEIDER, NICOLAS WALLET

à la non-reconduction de Blanquer. Cette grève a bousculé également la stratégie de construction des mobilisations. Notre écoute constante des personnels et notre campagne permanente de conviction ont permis une accélération du tempo et un appel volontariste, provoquant ainsi l'unité.

Renforcer le lien avec les personnels est un enjeu majeur pour notre syndicalisme. Ce lien a été abîmé par la loi de transformation de la Fonction publique qui a cassé le paritarisme et nous a dessaisi de notre rôle dans la gestion des carrières. Sans forcément réinventer totalement ce lien, qui doit perdurer avec la défense individuelle des personnels et notre objectif de retrouver des règles collectives protectrices, il s'agit bien de le (re)tisser davantage sur d'autres terrains comme par exemple les questions de métier à diffuser au plus proche du terrain et pour lesquelles nous devons réfléchir à comment mieux les intégrer dans notre syndicalisme.

D'autres fils pour raffermir ce lien semblent également prometteurs. En effet, à côté des mobilisations syndicales « classiques », ces dernières années ont vu surgir trois types de mouvements sociaux originaux sur le terrain de l'écologie, du féminisme et de la lutte contre les discriminations, en particulier l'antiracisme et l'antifascisme. Le fait qu'une part importante des personnels des écoles, et notamment les plus jeunes, y participe, ou se dit prête à se mobiliser sur ces questions, renforce la nécessité pour notre syndicalisme d'investir ces trois champs.

Notre syndicalisme est bousculé par cette période où s'entremêlent l'ancrage du néo-libéralisme creuset des inégalités, l'idée montante d'une rupture avec le système actuel et une remise en cause des formes d'organisation traditionnelles. Au-delà des batailles sociales immédiates à construire sur le terrain de l'école ou des retraites, il s'agit bien de renforcer notre syndicalisme tout en s'emparant de la perspective d'unification syndicale avec CGT et Solidaires et en recréant, avec un engagement assumé, une utopie et un futur désirable autour de

notre projet d'une école émancipatrice au sein d'une autre société, féministe, écologiste, sociale et solidaire.

Il est l'heure de recréer de l'espoir.

POUR ÉCOLE ÉMANCIPÉE : SOPHIE ABRAHAM, FABIENNE BARONI-ROCHAT, MATHILDE BLANCHARD, LAURENT CADREILS, ANTOINE CHAUVEL, JEAN-PHILIPPE GADIER, ARNAUD MALAISE, SANDRINE MONIER, ÉMILIE MOREAU, LAURENCE PONTZEELE, VALERIE TAVERNIER, BLANDINE TURKI

Pandémie, guerre et Macron toujours

Pour un SNUipp-FSU à la hauteur de la situation

Cinq ans de Macron, deux ans de Covid et la guerre en Ukraine dégradent notre pouvoir d'achat, nos conditions de travail, d'emploi et de vie. En bafouant les droits, les libertés et en banalisant la répression et l'extrême droite, Macron a encore rapproché celle-ci du pouvoir.

Une offensive tous azimuts à stopper

Ces catastrophes environnementales, sociales et politiques, ce sont les financiers, les grands patrons et leurs affidés comme Macron qui les ont favorisées. Ils continuent à en tirer profit, surtout avec un nouveau mandat pour parachever la casse des retraites, de la sécu, des services publics (l'hôpital et l'école laïque...), des libertés. Leurs premières victimes sont les jeunes, les femmes, les précaires, les exilés...

Dans une telle situation, notre syndicalisme doit engager la résistance immédiate pour construire un véritable rapport de force en mesure de stopper ces agressions et œuvrer, au plus près des secteurs mobilisés, pour la solidarité et l'émancipation des travailleur·ses et des peuples. Et donc répondre aux revendications des personnels de l'École publique, si malmenés par Blanquer, plutôt que de signer des accords qui cassent la protection sociale complémentaire et fragilisent la sécu, ou de cautionner les attaques dans un dialogue social qui absorbe beaucoup de temps militant.

Des revendications claires

- POUR l'abrogation de la loi de transformation de la FP, le rétablissement des prérogatives des CAP et la titularisation immédiate et sans condition de tous les non titulaires ; CONTRE les reculs des droits dans la fonction publique, la généralisation de la précarité, la casse des statuts et le « nouveau pacte ».
- POUR la mise en œuvre du mandat du SNUipp de nationalisation laïque sans indemnité ni rachat de l'enseignement privé, confessionnel et patronal ; CONTRE tous les cadeaux faits à l'enseignement privé.

- POUR la liberté pédagogique individuelle et collective, la souveraineté du conseil des maîtres, la suppression des postes à profil et à exigences particulières au service d'un projet éducatif alternatif fondé sur la coopération et l'entraide et POUR un autre projet d'école, réellement émancipateur, démocratique et égalitaire pour toutes et tous, dans une autre société ; CONTRE la loi Rilhac et l'expérimentation marseillaise qui caporalisent les enseignant·es et CONTRE l'imposition, de guides et méthodes qui assujettissent le travail enseignant, et d'évaluations flicages.
- POUR une formation initiale sous statut de fonctionnaire-stagiaire avec prérecrutement comme élève-professeur ; CONTRE les INSPE qui utilisent les étudiants en formation initiale comme moyens de remplacements.
- POUR une formation continue choisie, sur le temps de travail.
- POUR des réponses pédagogiques adaptées aux élèves en difficulté ou situation de handicap, avec de véritables moyens en psychologues scolaires, maîtres·ses spécialisé·es, AESH formés et au statut reconnu, touchant les indemnités REP et REP+ ; CONTRE les PIAL qui masquent la pénurie d'AESH, de RASED, et « incluent » à marche forcée.

Mobiliser rapidement, c'est possible

Le succès de la grève du 13 janvier montre qu'on peut mobiliser, à partir d'AG de base, et ce d'autant plus lorsque le syndicat, l'intersyndicale appellent à la grève. Pas à des journées d'action -la situation est trop grave- mais à la reconduction et la généralisation de la grève, comme lors du mouvement contre les retraites à points Macron.

PHILIPPE LÉVET

Macron prépare une offensive majeure contre les retraites et le statut des enseignants !

La responsabilité des directions syndicales : Refus de toute concertation sur ses contre-réformes !

Front uni pour arracher leur retrait pur et simple !

Macron veut imposer un recul de 3 ans de l'âge de départ à la retraite, de nouvelles attaques contre les chômeurs, une activité sous payée imposée aux bénéficiaires du RSA et une augmentation massive des frais de scolarité à l'université.

Il veut liquider le statut des enseignants, remplacé par un « contrat » avec augmentation du temps de travail, salaire au « mérite » et temps de travail annualisé.

Sa méthode est déjà éprouvée : une débauche de dialogue social et de concertation avec les représentants syndicaux. C'est ainsi qu'il a fait adopter sa loi dite de transformation de la FP, véritable tsunami contre les fonctionnaires, avec en particulier la liquidation de fait des commissions paritaires.

En un an, 5 accords ont été signés par les fédérations de fonctionnaires avec le ministre de la FP, ministre du blocage permanent du point d'indice alors que l'inflation galope.

L'accord sur la Protection Sociale Complémentaire, signé le 26 janvier, prévoit une PSC choisie par les ministères et imposée à tous les fonctionnaires. Fini le libre choix de sa mutuelle, chacun devra recourir à la PSC sélectionnée, sans doute une assurance privée. C'est la porte ouverte au déremboursement progressif de la santé par la Sécurité sociale, au profit d'une prise en charge croissante par l'assurance privée. Comment qualifier la signature unanime des organisations de fonctionnaires de cet accord scélérateur ?

La loi Rilhac qui ouvre la voie aux petits chefs dans les écoles est une attaque historique contre les enseignants. Comment la direction de

notre syndicat a-t-elle pu renoncer à organiser la moindre mobilisation sérieuse contre cette loi, se contentant de quémander, auprès des parlementaires, des modifications marginales ? Pourquoi nos dirigeants discutent des décrets d'application de cette loi, adoptée dans sa pire version, au lieu d'en exiger le retrait pur et simple ?

Avant le 2ème tour des élections, notre direction syndicale a dénoncé le programme de Le Pen mais a ignoré celui de Macron, ce qui valait appel à voter pour lui. Au contraire, notre courant s'est prononcé pour « Pas une voix pour Macron ! Pas une voix pour Le Pen ! ». Si la dénonciation de Le Pen et de son programme est pleinement justifiée, comment omettre que le quinquennat de Macron est marqué aussi par une répression inédite contre les mouvements sociaux, des violences policières systématiques, des traitements abjects et généralisés contre les migrants et par la multiplication des lois liberticides ?

Unis et déterminés pour nos revendications !

Le 13 janvier, les enseignants, mobilisés dans l'unité avec le SNUipp-FSU, ont forcé le ministre à reculer et à ouvrir les listes complémentaires pour recruter des PE stagiaires.

Durant 5 années, le gouvernement et Blanquer ont mené des politiques conduisant à une casse sans précédent du service public d'éducation et du statut des personnels ; à la dégradation des conditions de travail et du pouvoir d'achat en raison des politiques d'austérité ; à la détérioration de la santé des agents, effet des politiques éducatives, du « new public management » et de la mise en concurrence des personnels.

Macron a prévenu : il persistera dans cette voie !

Le « nouveau pacte pour les enseignants » envoyé par mail dans les écoles à la veille des élections est clair. Son projet :

► diviser les personnels en utilisant les primes pour améliorer les salaires au lieu de revaloriser le point d'indice pour tous

► inclure de nouvelles missions dans les ORS des enseignants

► poursuivre la casse du caractère national et égalitaire de l'éducation en renforçant sa territorialisation, notamment en permettant des recrutements locaux par des directeurs.

C'est une attaque, brutale et sans précédent, du statut des enseignants.

En outre, alors que les conséquences de la situation sanitaire et le refus du ministre de recruter massivement enseignants et AESH ont creusé les inégalités scolaires, Macron entend poursuivre sa politique, notamment en remettant en cause les dispositifs de l'Education prioritaire, en substituant les CLA aux REP.

Il veut faire une école des territoires, à plusieurs vitesses, avec des personnels divisés. « Une école ne peut pas fonctionner de la même manière à Amiens Centre, à Marseille quartier nord et à Clichy-sous-Bois (...) Macron veut vous donner à vous, directeur d'établissement, enseignant les moyens de réussir en inventant des solutions adaptées (...) » affirme son pacte.

Les moyens de réussir ? Cela passe par

La répression contre les enseignants s'accroît. Après le déplacement d'office de notre collègue de Bobigny l'an dernier, ce sont 6 de St-Denis qui sont menacés de mutation forcée par une administration utilisant les calomnies de l'extrême-droite.

Entre les deux tours, de jeunes étudiants opposés à Le Pen et à Macron ont été durement réprimés. A la Sorbonne, par les CRS avec lacrymogènes, et à Science Po Paris, par des nervis d'extrême-droite.

Face à Macron qui veut amplifier sa dévastation des acquis sociaux, la responsabilité des directions syndicales, dont celles du SNUipp et de la FSU, c'est de refuser toute concertation sur les contre-réformes Macron et de préparer un front uni pour leur retrait pur et simple.

YVES ANKAOUA

- Recruter massivement enseignants, AESH, PSY EN
- Revaloriser les salaires
- Respecter la liberté pédagogique
- Abonder les décharges de direction d'école

Le gouvernement accorde des milliards aux banques et grandes entreprises. Il augmente le budget militaire pour la guerre en Ukraine. Et il ne pourrait pas revaloriser les fonctionnaires et recruter des enseignants, AESH, PSY EN, infirmières, médecins scolaires ?

Son programme ne s'arrête pas là : Macron annonce réformer les retraites, repoussant l'âge légal de départ à 65 ans, supprimant les régimes spéciaux dont celui de la fonction publique (calcul de la retraite à 75% sur les 6 derniers mois).

Dans cette situation, le SNUipp-FSU doit organiser la mobilisation des personnels sur des revendications claires :

- **Recrutement immédiat** d'enseignants, AESH, PSY EN
- **Défense du statut** : abandon des recrutements des personnels hors mouvement ; abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique.
- **Amélioration des conditions de travail**, notamment celles des AESH qui se mobilisent dans tout le pas.
- **Revalorisation des salaires** : augmentation des salaires par la revalorisation du point d'indice sans contrepartie ; rattrapage des 22% de perte de pouvoir d'achat.
- **Retrait du projet de réforme des retraites de Macron** : non à l'allongement de l'âge de départ à la retraite, maintien du Code des Pensions Civiles et militaires, de la CNRACL et de tous les régimes spéciaux.

C'est sur ces revendications que notre syndicat et les personnels pourront se regrouper pour faire reculer Macron dans ses projets.

GERALDINE DELAYE